

UNIVERSITE DE BANGUI



Laboratoire d'Economie Rurale
et de Sécurité Alimentaire
(LERSA)

**ETUDE DE LA PARTICIPATION DES FEMMES A LA CONSOLIDATION DE LA
PAIX EN MILIEU COMMUNAUTAIRE EN REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE :
CAS DE BATANGAFO, BRIA,
BANGUI-BEGOUA ET PAOUA.**



Mars 2018

Auteurs :

Dr Rachel Claire OKANI

Juriste, Enseignante Chercheur à la faculté des Sciences Juridiques - Université de Yaoundé II- Cameroun

M. Grand-Bonheur Lopez KALLA-DOMA

Chercheur au Laboratoire d'Economie Rurale et de la Sécurité Alimentaires (LERSA) / Faculté de Sciences Economique et de Gestion (FASEG) - Université de Bangui.

Mlle. Ange Valérie KOPPA

Etudiante au Département d'Anthropologie - Université de Bangui.

Dr. Gisèle MENYE LANGUE

Responsable du Programme Gouvernance- Oxfam- RCA.

Dr. Valérie– Blandine TANGA

Enseignante-chercheur au Département d'Anthropologie - Université de Bangui.

Sous la supervision de :

Pr. Emmanuel MBETID-BESSANE

Directeur du Laboratoire d'Economie Rurale et de Sécurité Alimentaire (LERSA) et Doyen de la Faculté des sciences Economiques et de Gestion (FASEG) – Université de Bangui.

Remerciements

Cette recherche n'aurait pas pu être réalisée sans le financement du *Knowledge Platform Security and Rule of Law* des Pays Bas, à qui nous exprimons notre profonde gratitude pour l'intérêt accordé à cette problématique.

Nous adressons nos vifs remerciements aux :

- Bureaux de l'ONG OXFAM en République centrafricaine qui a facilité le déroulement de cette recherche dans les localités de Bria, Bangui, Bégoua, Batangafo et Paoua ;
- Femmes de différentes couches sociales et confessions religieuses qui ont participé activement à cette étude lors des focus groups et différents entretiens ;
- Entités et autorités religieuses et locales rencontrées à Bria, Bangui, Bégoua, Batangafo et Paoua;
- Institutions internationales plus précisément la MINUSCA qui nous a ouvert ses portes.

Notre profonde gratitude va à toute l'équipe d'Oxfam en RCA et particulièrement aux Chefs des Bases de, Bria, Batangafo, Paoua et Bangui pour leur soutien multiforme. Que l'ensemble des personnels du Programme Gouvernance d'Oxfam trouve ici l'expression de nos sincères remerciements, notamment Arsène Mangibe, Assistant au Programme, pour son appui logistique précieux.

Table des matières	
Remerciements.....	3
Liste des abréviations et sigles	6
Liste des figures, tableaux et schémas	7
Résumé exécutif	8
I-Introduction générale	9
I-1-Contexte et justification.....	9
I-2-Objectifs et résultats attendus de l'étude	11
I-2-1-Objectifs de l'étude.....	11
I-3-Résultats attendus de l'étude	11
II-Méthodologie de l'étude.....	12
II-1- Démarche : méthode et échantillonnage	12
II-1-1- Méthode	12
II-1-2-Moyens de vérification et de traitement des données	13
II-2-Echantillonnage.....	13
II-3-Sites de recherche.....	14
II-4-Critères de sélection de terrain d'étude	15
II-5-Les difficultés rencontrées et les limites de l'étude	15
II-6-Revue de la littérature KMF	16
III-Aperçu des profils des femmes dans le processus de la consolidation et restauration de la paix ...	17
III-1-Analyse des profils des femmes.....	17
III-2-Les qualités des femmes	20
III-3-Approche conceptuelle et vision transversale de la paix.....	20
III-3-1-Concept de la paix et ses ramifications	20
III-3-2-Vision moderne.....	21
IV-L'implication des femmes dans les mécanismes de la consolidation de la paix.....	23
IV-1-Genre d'activités menées	23
IV-2-Thématiques retenues pour la consolidation de la paix.....	25
IV-3-Motivations des femmes	25
IV-3-Niveau d'implication des femmes dans la consolidation de la paix	26
V-Mécanisme de pérennisation de l'implication des femmes dans le processus de la paix	29
V-1-Les Capacités organisationnelles	29
V-2-La viabilité financière.....	30
V-3-Infrastructures	30
VI-Obstacles et stratégies mises en place par les femmes.....	30
VI-1-Obstacles endogènes.....	31

VI-2-Obstacles exogènes	32
VI-3-Stratégies développées par les femmes face aux blocages.....	33
VI-4-Stratégies de succès de réalisation des activités.....	33
VII-Analyse du cadre juridique et règlementaire de la situation de la femme en RCA.....	35
VII-1-Le Droit positif centrafricain et ses Institutions de mise en œuvre.....	35
VIII-Analyse des opportunités identifiées concourant à une meilleure participation des femmes au processus de consolidation de paix en RCA	36
VII-1-La démocratie	36
VII-2-La volonté politique du gouvernement issu des dernières consultations électorales	37
VIII-3-La prise de conscience et l'engagement des femmes	37
VIII-4-Les conventions internationales sur le genre, ratifiées par la RCA	37
VIII-5 Opportunités nationales	38
VIII-6-La solidarité internationale.....	39
IX-CONCLUSION GENERALE	39
X-Recommandations	40
BIBLIOGRAPHIE	41
ANNEXES.....	42
Annexe 1 : Cadres et instruments juridiques	42
Annexes 2 : Profils et échantillons des enquêtés	44
Annexes 3 : Organisations féminines/mixtes/Organisations internationales rencontrées	45
Annexes 4 : Thématiques mises en œuvre en faveur des femmes	45

Liste des abréviations et sigles

AFL	: Association des Femmes Leaders
AGR	: Activité Génératrice de Revenus
APRD	: Armée Populaire pour la Restauration de la Démocratie
CEEAC	: Communauté Economique des Etats de l’Afrique Centrale
CEDEAO	: Communauté Economique des Etats de l’Afrique de l’Ouest
CEDEF	: Convention pour l’Elimination de toute Forme de Discrimination à l’Egard des Femmes
CEMAC	: Communauté Economique et Monétaire de l’Afrique Centrale
CPC	: Comité de Protection Communautaire
CPJP	: Convention des Patriotes pour la Justice et la Paix
FOMAC	: Force de Maintien en Afrique Centrale
FPRC	: Front populaire pour la renaissance de la Centrafrique
JAD	: Jeunesse en Action pour le Développement
LERSA	: Laboratoire d’Economie Rurale et de la Sécurité Alimentaire
LRA	: Armée de Résistance du Seigneur
KMF	: Knowledge Management Fund
KPSRL	: Knowledge Platform security and Rule of Law
MINUSCA	: Mission Multidimensionnelle Intégrée des Nations Unies pour la Stabilisation de la Centrafrique
OCHA	: Office de Coordination de l’Action Humanitaire
OFCA	: Organisation des Femmes Centrafricaines
ONG	: Organisation Non Gouvernementale
OSC	: Organisation des Sociétés Civiles
PNUD	: Programme des Nations Unies pour le Développement
RCA	: République Centrafricaine
RCPCA	: Relèvement et Consolidation de la Paix en Centrafrique
RPRC	: Rassemblement Patriotique pour le Renouveau de Centrafrique
RCSNU	: Résolution de Conseil de Sécurité des Nations-Unies
UA	: Union Africaine
UFDR	: Union des Forces Démocratiques pour le Rassemblement
UPC	: Union pour la Paix en Centrafrique
VBG	: Violences Basées sur le Genre

Liste des figures, tableaux et schémas

Figure 1 : Statistique des enquêtés	14
Tableau 1 : Terrain d'étude retenu	15
Figure 2 : Statistique selon l'âge des femmes enquêtées	18
Figure 3 : Profil éducatif général des femmes enquêtées.....	19
Figure 4 : Statistique des CSP des femmes enquêtées.....	19
Figure 5 : Situation maritale	20
Tableau 2: Critères de leadership selon les femmes.....	20
Figure 6 : Vision générale des femmes selon la paix.....	22

Résumé exécutif

En république centrafricaine, le contexte de fragilité qui renforce la vulnérabilité de la femme, a conduit celle-ci à s'engager avec détermination dans les processus de consolidation de la paix notamment au niveau communautaire. Ce rôle d'activiste pour la paix est fortement ancré dans les schèmes des femmes car si les hommes attisent les conflits, les femmes, par leurs interventions, s'investissent fondamentalement pour trouver des solutions qui promeuvent la paix. Cette recherche de la paix peut s'expliquer par le fait que les femmes, en qualité de mère, épouses, sœurs et filles des combattants, sont celles qui subissent de plein fouet les effets néfastes des conflits armés et souhaitent donc préserver leurs propres vies et celles de leurs familles.

Cette étude qualitative a été financée par le KPSRL. Elle est le fruit d'un partenariat entre l'Université de Bangui et l'ONG internationale Oxfam. Elle s'est déroulée entre le mois de décembre 2017 et le mois de février 2018. Elle a prioritairement ciblé des informateurs clé et des femmes appartenant à des groupes structurés. Au total, l'étude a porté sur une population de 689 personnes dont 486 femmes réparties dans quatre sites en milieu urbain et rural à Bangui-Bégoua, Batangafo, Bria, Paoua et 203 hommes.

En termes de résultats, l'étude a montré que les femmes qui s'investissent dans les processus de consolidation de la paix, sont plutôt jeunes, scolarisées, en union libre ou légale et appartiennent à toutes les catégories socio professionnelles. Elles conçoivent la paix non pas comme l'absence de guerre mais plutôt comme un environnement paisible protecteur des droits des populations, qui leur permet de vaquer à leurs occupations économiques et qui est propice à la jouissance des droits humains. Les activités qu'elles mènent de manière non formelle, relèvent du plaidoyer, de la sensibilisation, la prévention et la médiation. De manière circonstanciée, elles s'impliquent aussi dans des activités caritatives et sociales.

Les femmes sont motivées à la fois par des intérêts individuels notamment le besoin d'autonomie et d'élévation sociale mais également par des intérêts collectifs, comme faire face aux menaces qui affectent leurs communautés. Elles sont parfois soutenues par leurs maris, reçoivent des encouragements de leurs familles et surtout des appuis techniques et financiers des organisations internationales, lorsqu'elles sont regroupées en associations. Bien que leur action soit essentielle pour la consolidation de la paix, sa portée se limite malheureusement à leur environnement immédiat, les liens n'étant pas encore fortement établis entre les activistes du niveau communautaire et celles du niveau national.

En outre, les interventions des femmes en faveur de la paix buttent contre des obstacles à la fois endogènes et exogènes notamment les valeurs socio-culturelles, le contexte géostratégique, l'environnement juridique qui est riche mais pas toujours opérationnel et le contexte économique.

L'étude s'achève sur un certain nombre de recommandations d'ordre à la fois stratégiques et pratiques, qui ont été formulées pour lever les barrières à la participation des femmes dans le processus de consolidation de la paix. Mises en œuvre, elles contribueront efficacement et sans aucun doute, à renforcer l'apport des femmes dans les processus de paix et, dans le même temps à favoriser une autonomisation accrue de la femme.

I-Introduction générale

I-1-Contexte et justification

Aujourd'hui dans le contexte de fragilité et de conflit que continue de vivre la population centrafricaine, les femmes sont engagées dans la consolidation de paix avec détermination. Dans certaines localités, elles ont amené les belligérants à déposer les armes grâce à leur statut de mères, épouses ou sœurs.

Tandis que les hommes sont les principaux acteurs des conflits armés et sont au front, les femmes malheureusement paient un lourd tribut aux conflits armés, leurs maris et leurs enfants sont tués. Leur vie est fragilisée du fait de déplacements internes et de la perte de leurs moyens d'existence. Il est donc important de mieux cerner leurs actions en faveur de la paix pour préserver leurs vies et celles de leurs familles.

La société centrafricaine est en effet consciente du rôle crucial que jouent les femmes comme facteurs clefs de stabilisation de la RCA. Cette reconnaissance a été vue et approuvée par le *Forum de Bangui*¹ qui a permis de mettre en place les bases de l'ordre constitutionnel en vigueur et du Plan National de Relèvement et de Consolidation de la Paix en Centrafrique (RCPCA, 2017-2021), recommandant fortement l'implication des femmes dans les mécanismes de consolidation de la paix au niveau local et national. Cette prise de conscience au niveau des autorités gouvernementales augure des changements profonds des rôles longtemps dévolus aux femmes. Celles-ci sont en effet les premières victimes des conflits ; certaines sont enrôlées dans les groupes armés, d'autres sont déplacées ou kidnappées pour des fins d'humiliation des vaincus, d'autres encore sont devenues des chefs de famille parce que leurs maris sont des combattants en débandade ou tout simplement tués dans les affrontements guerriers. Confrontées aux exigences familiales et sociales et au besoin viscéral de survie, elles s'investissent avec conviction et à main nue dans les processus de consolidation de la paix.

Tandis que les fora officiels où se déroulent les discussions sur les accords de la paix en RCA ont exclus les femmes, les initiatives locales placent la femme au cœur de la construction de la paix. Un exemple palpable est le fait qu'aucune femme n'a été intégrée dans l'équipe de médiation de l'initiative pour la Paix de l'Union Africaine qui est en cours. Cette dualité renforce le rôle social dévolu aux femmes centrafricaines comme mères, épouses et gardiennes de la tradition mais elle leur reconnaît désormais un rôle prépondérant dans le plaidoyer, la prévention, la sensibilisation et la médiation pour la paix, au niveau communautaire.

Mais en règle générale, en RCA, les femmes occupent très peu d'espace politique, même si elles représentent 50,2% et que la loi du nombre les favorise. Le gouvernement actuel ne compte que cinq ministères dirigés par des femmes sur 34 (14,7%)². Au sein de l'Assemblée nationale, il y a 12 femmes sur 140 parlementaires (8,57%). Dans les régions, on compte 2 femmes préfet sur 16. Au niveau local, 20 femmes occupent des postes de maires sur un total de 179³, soit 10 %. Et parmi les huit institutions de la République opérationnelles⁴, deux sont dirigées par une femme. Par ailleurs, l'indice d'inégalité général (IIG) qui est de 0,768 montre qu'il y a encore un travail important à faire pour aboutir à l'égalité (Banque mondiale, 2016).

¹<https://jfakiblog.com/2016/05/23/le-forum-national-de-bangui-en-documents-enfin-ca-memories/>

² Selon l'article 7 de la loi 16.004 instituant la parité entre les femmes et les hommes en République Centrafricaine, un quota minimum de 35% des femmes est requis sur la base de leurs compétences dans les instances de prise de décision à caractère nominatif et électif.

³ Décret no 15/364 portant nomination des membres des délégations spéciales auprès des communes.

⁴ La Cour Constitutionnelle (Mme Darlan), l'Agence nationale pour les Elections (Mme Nkouet), le Parlement, la Haute Cour de Justice, la Haute Autorité chargée de la Bonne Gouvernance, le Conseil Economique et Social, le Conseil National de la Médiation, et la Haute Autorité de la Communication.

Pour justifier cette situation au niveau gouvernemental, le discours est que « beaucoup de femmes centrafricaines ne sont pas instruites ou formées... »⁵, ce qui ne leur permet pas de mieux connaître leurs droits pour en jouir. Cette affirmation peut être considérée comme étant une illustration de manque de volonté politique en faveur de l'égalité de genre.

Par ailleurs, en RCA, la persistance de la pauvreté pèse fortement sur les femmes entravant ainsi leur autonomie financière. De plus, l'insuffisance des politiques et stratégies efficaces pour renforcer leur participation aux affaires publiques, malgré un cadre juridique favorable, continue de les marginaliser.

En effet, un certain nombre d'instruments politiques témoigne de l'intérêt de promotion de la femme, la Constitution de la RCA, dans son 5ème article, souligne le principe de l'égalité entre les hommes et les femmes. Le RCPCA rappelle le rôle crucial de la femme dans les processus de réconciliation et de consolidation de la paix, tout en mettant l'accent sur leur vulnérabilité, dans un contexte où coexistent diverses fragilités structurelles. En sus, la loi sur la parité votée en novembre 2016 constitue une avancée pour la promotion des droits de la femme.

Dans le bulletin humanitaire publié par OCHA⁶ en mars 2018, plus de la moitié de la population centrafricaine (2,5 millions) a besoin d'une aide humanitaire. Deux millions sont en situation d'insécurité alimentaire et le nombre de personnes déplacées et de réfugiés ne cesse d'augmenter (augmentation de 14% par rapport aux chiffres d'avril 2017) ; cette population vulnérable est constituée majoritairement de femmes et d'enfants.

Parce que les femmes sont les éléments clés de la stabilisation de la RCA. Par conséquent, le gouvernement de la RCA a réaffirmé ses engagements en faveur des principes d'équité et d'égalité entre les hommes et les femmes. Au niveau international, il a adhéré à des cadres mondiaux de protection des droits des femmes, à savoir entre autres, la Convention sur l'Élimination de toutes les Formes de Discrimination à l'Égard des Femmes, les Objectifs de Développement Durable (article 5) ou plus spécifiquement la Convention de Kampala sur les personnes déplacées et la résolution 1325 sur les femmes, la paix et la sécurité. Ces engagements sont également illustrés au niveau national dans les cadres stratégiques qui soulignent le rôle critique des femmes dans la promotion de la paix, de la sécurité et de la réconciliation (RCPCA).

Mais quel est le rôle des femmes dans les processus de consolidation de la paix? Quel est l'impact de leurs activités au niveau communautaire et national? Quelles barrières (sociales, structurelles, juridiques, etc.) les empêchent de faire valoir leurs actions dans ce domaine? Comment les femmes peuvent-elles participer à des efforts plus soutenus de résolution des conflits ou de consolidation de la paix à tous les niveaux? Comment ces femmes de la base influencent-elles les décisions sur les pourparlers de paix? Quels soutiens reçoivent-elles ? De quoi ont-elles besoin pour mieux s'affirmer dans leurs efforts de consolidation de la paix? Un nouveau champ peut être alors ouvert à cette réflexion : quelle forme d'organisation féminine promouvoir avec quels profils pour que le groupe des femmes qui l'ont constituée soit reconnu comme un partenaire économique essentiel qui exprime et valorise au mieux les capacités de ses membres à consolider la paix et à construire un développement durable ?

Ainsi, la présente monographie sur les femmes et la consolidation de la paix en milieu communautaire comble une demande non satisfaite et un déficit de connaissances sur les actions et le rôle des femmes en faveur de la paix.

Au niveau mondial, l'adoption de la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies a donné l'impulsion nécessaire pour mieux prendre en compte la participation des femmes dans la prévention et au règlement des conflits, y compris dans les pourparlers de paix. Au niveau des pays, ce domaine d'études a récemment attiré plus d'attention, en particulier dans les situations de longue durée ou de crise

⁵⁵ Dixit le Premier Ministre Simplicie Mathieu SARANDJI du 13 Septembre 2017 qualifiant son gouvernement de compétent et de qualité

⁶https://www.humanitarianresponse.info/sites/www.humanitarianresponse.info/files/documents/files/rca_ocha_0320_18_bulletin_humanitaire2.pdf

aiguë. Ainsi, les salles de développement des politiques et de stratégies intègrent progressivement les points de vue des femmes dans l'élaboration des réponses aux conflits.

Documenter la participation des femmes aux processus de consolidation de la paix au niveau communautaire en RCA est donc une innovation dans le paysage politique. C'est pour Oxfam, un pas de plus vers une meilleure connaissance des populations féminines qu'elle place au cœur de son action dans la lutte contre les injustices et la pauvreté.

I-2-Objectifs et résultats attendus de l'étude

I-2-1-Objectifs de l'étude

I-2-1-1-Objectif général

La présente étude vise un double objectif :

- Analyser l'expérience de la participation des femmes dans le processus de consolidation de la paix et particulièrement la manière dont elles s'impliquent au niveau communautaire ;
- Analyser le cadre légal pour la participation des femmes dans la consolidation de la paix, sur le plan local, afin d'influencer les actions à venir de renforcement de cette participation

I-2-1-2-Objectifs spécifiques

Il s'agit de :

- 1- Mettre en évidence les contributions qu'ont apportées les femmes au processus de consolidation de la paix et de réconciliation au niveau communautaire en Centrafrique après les multiples crises militaro-politiques, en relevant les meilleures pratiques et les récits de succès ;
- 2- Ressortir les profils des femmes centrafricaines engagées dans ce processus de consolidation de la paix ;
- 3- Souligner l'impact de cette contribution et les soutiens dont les femmes bénéficient dans leur environnement immédiat ;
- 4- Mettre en exergue les limites et contraintes y compris légales auxquelles les femmes doivent faire face dans ce processus ;
- 5- Identifier les stratégies d'intervention adoptées par les femmes dans leurs efforts de consolidation de la paix et de réconciliation ;
- 6- Documenter le cadre légal existant et analyser les écarts éventuels entre la législation nationale et les instruments juridiques internationaux ratifiés par la RCA ;
- 7- Proposer des recommandations sur la façon dont les femmes peuvent jouer un rôle plus actif dans la consolidation de paix au niveau local et plus spécialement comment on peut améliorer l'intégration du genre dans la vie politique, sociale et économique de la RCA.

I-3-Résultats attendus de l'étude

Les attentes de cette étude sont multiples car elle s'oriente vers une démarche de recherche-action susceptible d'intéresser un grand nombre d'acteurs du développement et des bailleurs. Ainsi, il convient de mentionner qu'à la suite de cette étude :

- Les profils des femmes impliquées dans la consolidation de paix en RCA sont connus ;
- Les connaissances de femmes relatives à la consolidation de paix sont jaugées ;
- Le type d'activités initiées pour la consolidation de la paix est identifié ;

- Les obstacles et les difficultés rencontrés par les femmes sont mis en exergue ;
- Les principaux acteurs soutenant les femmes dans leurs initiatives au niveau communautaire, local, national et international sont identifiés ;
- La documentation du cadre légal existant est analysée avec la mise en exergue des écarts éventuels entre la législation nationale et les instruments juridiques internationaux ratifiés par la RCA ;
- Des recommandations axées sur les lignes stratégiques d'actions pour promouvoir la participation des femmes aux processus de consolidation de la paix sont formulées.

La présente étude devrait conduire à renforcer les initiatives de ces femmes au niveau communautaire, national et régional (CEMAC, UA) et susciter des appuis multiformes sous forme de formation, d'AGR pour pérenniser leurs interventions.

De manière plus spécifique, les résultats issus de cette étude fourniront une base d'informations aux décideurs politiques dans l'optique du développement de stratégies inclusives de consolidation de la paix axées sur la participation des femmes au niveau communautaire et éventuellement national et régional. Il pourra s'agir des stratégies de formation ou de plaidoyer pour une meilleure intégration des femmes dans les structures formelles communautaires ou locales de consolidation de la paix telles que les comités locaux de paix, voire les autres fora de discussion sur la paix.

Les résultats de cette étude permettront aussi de disposer de recommandations pertinentes pour faire avancer l'intégration du genre dans la mise en œuvre des programmes et projets relatifs à la consolidation de la paix y compris l'implémentation du pilier 1 du RPCPA en RCA ou la stratégie nationale du genre. Ces résultats seront partagés avec les réseaux OXFAM (Droits de crise, femmes, paix et sécurité). Au plan national, OXFAM en RCA aura à développer une stratégie de plaidoyer et de programmation axée sur la formation des femmes conformément aux résultats de cette étude.

Enfin, ces résultats vont renforcer les activités de mise en œuvre du RPCPA notamment dans son pilier 1 relatif à la promotion de la paix et de la cohésion sociale.

II-Méthodologie de l'étude

Cette étude est le fruit d'une collaboration étroite entre l'ONG Oxfam et l'Université de Bangui. A cet effet, un Mémoire d'Entente a été signé avec le LERSA pour rendre plus fluides les relations entre les deux partenaires. Ainsi, deux chercheurs ont pris part, avec le consultant international, aux diverses activités de collecte, d'analyse et de rédaction du rapport. De manière spécifique, l'Université de Bangui a procédé au développement des outils de collecte, à leur traitement, à la vérification des données, à la triangulation des informations collectées et à la supervision de toutes les opérations de collecte sur les différents sites. Pour sa part, le consultant s'est focalisé sur l'analyse du cadre juridique et sur la production des documents finaux : rapport final et note de synthèse.

II-1- Démarche : méthode et échantillonnage

II-1-1- Méthode

Au plan méthodologique, cette étude repose sur une démarche combinée des méthodes quantitatives et qualitatives. Un mix de techniques de collecte de données a été utilisé notamment : l'analyse documentaire, l'administration d'un questionnaire d'enquête complété par des entretiens semi-directifs auprès des informateurs clés, les focus groups et les rencontres individuelles. A l'issue de la collecte, se sont déroulées les opérations de traitement des données ayant conduit à la rédaction du présent rapport.

II-1-1-1-Les outils de collecte des données

a) Les données primaires

Ces données sont recueillies directement sur les terrains d'étude auprès des différents acteurs identifiés en utilisant les outils cités plus haut y compris les rencontres avec les différentes autorités administratives locales, les autorités religieuses, les leaders communautaires, les leaders des OSC, les ONG et les institutions nationales et internationales.

b) Les données secondaires

A ce niveau, il est essentiellement question de la revue documentaire. La consultation de documents de politiques et de stratégies en matière de consolidation de paix, des actes administratifs (décrets et arrêtés ministériels) et des ouvrages, a permis de disposer d'un ensemble d'informations nécessaires à une meilleure compréhension et à une analyse des données collectées sur la thématique de la participation de la femme dans les processus de consolidation de la paix. On a pu aussi disposer de connaissances approfondies sur les thématiques déjà développées. Les données secondaires ont permis également de croiser les profils des femmes actives dans les activités de consolidation de la paix.

II-1-2-Moyens de vérification et de traitement des données

a) Les outils de vérification

Pour confirmer la fiabilité et valider des informations issues de la présente recherche et conformément au protocole de recherche défini, les chercheurs ont tenu compte des études antérieures, évitant ainsi certains biais et divergences. Ils ont par ailleurs, à l'issue du pré test des outils de collecte, amendé et validé lesdits outils. Ces deux phases ont permis la bonne vérification des données.

b) Les outils d'analyse

L'outil d'analyse retenu pour ce rapport est le logiciel XLSTAT qui analyse la statistique descriptive en faisant ressortir les éléments clefs pour mieux interpréter les résultats. Cet outil permet également de construire les différents graphiques (histogrammes, circulaires, etc.).

II-2-Echantillonnage

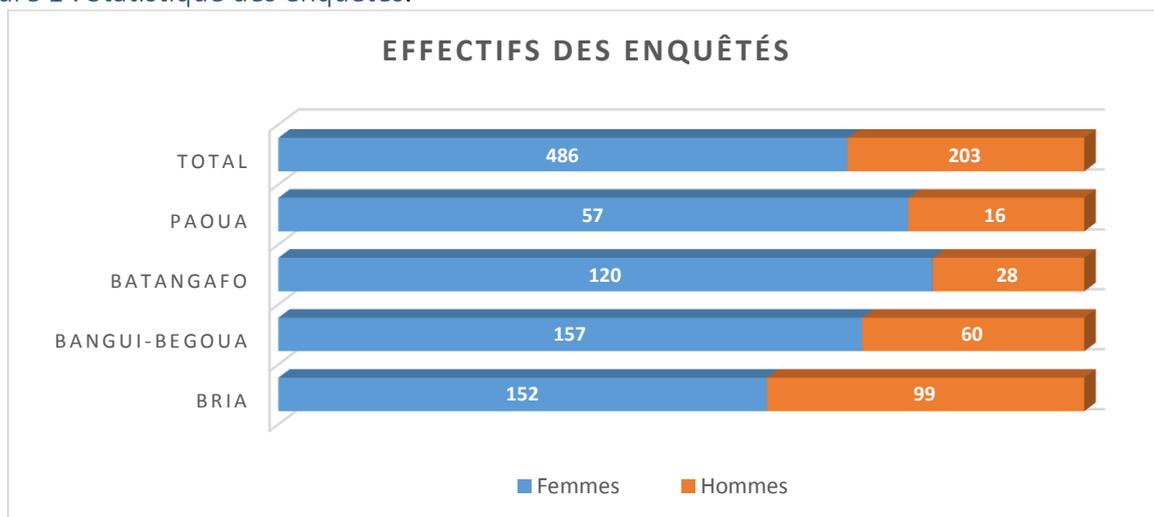
Cette étude se fonde sur un choix raisonné de l'échantillon, qui n'est donc pas représentatif de la population des femmes des sites. La recherche a délibérément ciblé les femmes appartenant à des groupes structurés que sont les associations et groupements des femmes. Ces informations ont été complétées auprès des informateurs clefs qui n'appartiennent pas forcément aux groupes. Partant les résultats de cette étude ne peuvent pas être extrapolés à l'ensemble de la population des femmes.

Ainsi, pour des raisons liées à la qualité de l'information, les données ont été recueillies auprès des catégories différentes des femmes centrafricaines aussi bien urbaines que rurales dans les localités retenues pour cette étude. A côté de ces femmes qui appartiennent à des groupes structurés (réseaux et associations), d'autres catégories de personnes (femmes/jeunes femmes et hommes/jeunes hommes) ont été questionnées notamment : des décideurs ou personnels de l'exécutif, législatif et judiciaire, des leaders religieux de différentes confessions, les leaders des organisations de la société civile, des individus, d'éminentes personnalités, des chercheurs, des leaders d'opinion et des autorités civiles dans la communauté au niveau national et local, des représentants des partenaires internationaux de

développement, des représentants de la jeunesse et des organisations féminines (Annexe II). Dans les localités de Bria et Paoua, les ex-combattantes ont également été approchées.

Les focus groups ont mobilisé en général quinze participants (groupe exclusivement féminin, masculin ou mixte). L'équipe de terrain a organisé au moins trois (3) focus groups par site⁷, ce qui donne pour chaque terrain au moins 45 personnes interviewées, en sus des groupes spécifiques (ex-combattantes) et des individualités. La figure ci-dessous illustre l'effectif des enquêtés par site d'étude

Figure 1 : Statistique des enquêtés.



Source : OXFAM/LERSA, 2018

II-3-Sites de recherche

Chaque site retenu présente une spécificité en terme socio-culturel, confessionnel y compris l'existence de sites de déplacés internes

a) La ville de Bria

L'étude menée dans la ville de Bria a couvert quatre (4) quartiers à savoir le site de PK 3, le quartier Bornou, le quartier Mandé et le quartier Gobolo. Après de multiples crises, la tendance est que chaque quartier s'est constitué autour de l'appartenance ethnique. Ainsi, le site PK 3 composé des chrétiens de toutes les couches sociales de la localité et des Banda Togbo ; le quartier Bornou regroupe les Goulas, les Rougas ainsi que certains membres des autres ethnies. Le quartier Mandé dont les habitants sont à prédominance des Tchadiens et Soudanais se sont installés depuis longtemps avec les Saara. Enfin, le quartier Gobolo ne regroupe que les Peulhs.

b) La ville de Bangui-Bégoua

La ville Bangui (5^e arrondissement). Le 5^e arrondissement est juxtaposé au 3^e arrondissement qui reste le seul quartier de forte concentration de la communauté musulmane de toute souche qui accueille aussi des chrétiens convertis à l'islam. Certains chrétiens ayant fui les conflits ont aussi rejoint ce quartier. Aux alentours de ce quartier, se concentrent les groupes Antibalakas restés à proximité de cette zone, pour parer aux attaques inopinées des groupes armés de Km5.

⁷ A Bria par exemple, on a eu quatre (4) sites d'études : Gobolo, Mandé, PK3 et Bornou

La commune de Bégoua, située à la sortie Nord de la ville de Bangui, est connue comme un lieu de forte concentration de chrétiens. Cependant, quelques musulmans convertis au christianisme commencent à y résider.

c) La ville de Batangafo

Ce terrain est sous l'influence des groupes armés non conventionnels (Antibalaka et Ex-Séléka). Et deux sites se sont créés, le site des déplacés habité majoritairement par les chrétiens et le second site de Lakouanga qui regroupe les musulmans de toute souche. Certains chrétiens convertis et filles mariés aux musulmans sont présents sur ce site.

d) La ville de Paoua

Ce terrain est influencé par les groupes armés occupant les axes et cherchant à paralyser le centre de la ville. Ainsi on y retrouve une masse des déplacés internes issus des villages alentours fuyant les assassinats et les combats entre les différents groupes armés non conventionnels.

Tableau 1 : Terrain d'étude retenu

	Bria	Bangui-Bégoua	Batangafo	Paoua
Sites ⁸	-PK3 -Bornou -Mandé -Gobolo	-5 ^e arrondissement -Bégoua	-Site des déplacés -Lakouanga	-Pôle Rural de formation

Source : OXFAM/LESA 2018

II-4-Critères de sélection de terrain d'étude

Quatre critères ont motivé le choix de ces terrains : leur vulnérabilité au conflit armé, la présence d'Oxfam, la diversité culturelle des populations concernées et la présence des OSC nationales.

L'histoire récente de ces sites, fait de guerres, d'infiltrations et de déplacements des populations à large échelle, ayant sérieusement affecté ces régions, constitue un terreau fertile au déploiement des activités de consolidation de la paix. Ainsi, plusieurs initiatives féminines et communautaires de réconciliation pour la restauration de la paix pendant et après le conflit y avaient été identifiées. Ces activités ont été réalisées grâce aux initiatives des ONG locales. Par ailleurs, Bangui-Bégoua, Batangafo, Bria et Paoua sont les quatre principales zones d'intervention d'Oxfam. Par conséquent, l'étude aidera à renforcer les synergies entre le Programme Gouvernance et le Programme Humanitaire soutenus par Oxfam.

Enfin, on note aussi une diversité de traits culturels (partage de la frontière avec le Tchad et le Soudan ou avec le Tchad et le Cameroun) qui ne facilite pas la cohésion sociale, du fait de la cohabitation de peuples de tradition guerrière et des peuples sédentaires, d'où l'acuité et la persistance des conflits.

II-5-Les difficultés rencontrées et les limites de l'étude

Cette étude s'est déroulée sans difficulté majeure. Toutefois, il convient de mentionner que certaines contraintes administratives et sécuritaires ont pu être relevées. L'absence des autorités administratives dans les régions autres qu'à Bangui, n'a pas permis de disposer de lignes directrices officielles et de la perception des autorités de la participation des femmes dans les processus de consolidation de la paix.

S'agissant de l'aspect sécuritaire, du fait de l'absence des forces de l'ordre, des perturbations sécuritaires ont été observées dans les villages situés aux alentours des sites d'études. Cela n'a pas permis des déplacements dans les périphéries, d'où la focalisation de la collecte dans les centres urbains. Compte

⁸ Les sites visités sont composés des sites des personnes déplacées internes voire des autres localités proches de la ville. Certains sites sont composés d'une même communauté et d'autres des communautés mixtes.

tenu des restrictions de mouvements sur le terrain, les équipes (chercheurs et Oxfam) ne pouvaient pas descendre sur les axes.

S'agissant des limites, il faut relever que l'étude s'est focalisée sur les femmes appartenant à des groupes structurés par conséquent ces résultats ne sauraient s'appliquer à l'ensemble de la population féminine.

De plus, l'étude a porté sur l'analyse des interventions des femmes du niveau communautaire tant à Bangui que dans des sites urbains régionaux. Mais, elle n'a pas pu interroger les liens entre les femmes du niveau communautaire et les femmes du niveau national. Cet aspect pourra faire l'objet d'une étude ultérieure.

Enfin, l'étude, qui est focalisée sur les femmes, n'a pas souhaité mettre l'accent sur le poids de la jeunesse (adolescentes et femmes jeunes) qui, elles aussi pourraient faire l'objet d'une étude spécifique dans le contexte de la RCA.

II-6- Revue de la littérature KMF

La présente recherche s'inscrit dans le continuum des études rendues publiques, sur le rôle de la femme dans la construction et la consolidation de la paix, dans les contextes de conflit armé.

Elle renforce le discours de *Rehn E et Sirleaf EJ (2000)*⁹, qui met l'accent sur l'engagement manifeste des femmes comme activistes, organisant de manière pratique les communautés dans les processus de consolidation de la paix, afin de mettre fin aux conflits armés. Ce rôle clé influence et interagit sur les droits de la femme, la justice de genre et la participation des femmes dans les processus démocratiques notamment en milieu rural, même si en RCA, cette participation n'est ni formellement reconnue, ni valorisée.

Poursuivant dans la même dynamique, *Sanam Naraghi (2007)*¹⁰ souligne la centralité du travail des femmes ordinaires affectées par le conflit afin d'aboutir à la transformation du conflit dans leurs communautés de vie, pour leur propre survie et celle de leurs familles. Ainsi, ces femmes participent aux activités de dialogue, de négociation et de médiation avec les groupes armés et interviennent dans la prévention et la protection des personnes vulnérables notamment des femmes et des filles. Cet activisme peut conduire à des changements de normes de genre de manière temporelle (au plan individuel) ou durable au sein des groupes structurés.

Cette étude renforce également les constats faits par *Suzan Mc Kay, (2004)*¹¹ sur les déterminants socio-économiques, culturels qui pèsent sur la participation des femmes dans la construction de la paix ainsi que les inégalités de pouvoirs qui influencent son insécurité. En effet, le faible statut de la femme en RCA, sa faible alphabétisation en milieu rural, le manque d'opportunités économiques, les inégalités de genre, accentuent sa fragilité et sa vulnérabilité à toute forme de violence qui peut être accentuée dans un contexte de conflit armé et s'illustrer entre autres par les viols, l'exploitation et les abus sexuels, l'enlèvement et mutilation.

Par ailleurs, cette recherche entre en résonance avec les travaux de *Joyce P. Kaufman et Kristen P. Williams (2013)*¹² en ce qui concerne l'évolution des normes de genre dans les contextes de conflit. En effet,

⁹ Rehn E; Sirleaf EJ (2000,) Women, War and peace: Rehn E; Sirleaf EJ (2000) Women, war and peace: The independent experts' assessment on the impact of armed conflict on women and women's role in Peace building.

¹⁰ Sanam Naraghi Anderlini (2007,) Women Building Peace: What They Do, Why It Matters,

¹¹ Susan Mac Key (2004,) Women, Human Security and peacebuilding, a feminist analysis, in Conflict And Human Security: A Search For New Approaches Of Peace---building. IPSHU English Research Report Series No.19

¹² Joyce P. Kaufman and Kristen P. Williams (2013,) Women at War, Women Building Peace: Challenging Gender Norms Women At War, Women Building Peace: Challenging Gender Norms

le rôle et les attitudes des femmes changent en fonction de leur engagement politique et de leur activisme pour la paix. Dès lors que les femmes deviennent des combattantes, s'engagent dans l'activisme violent et non violent ou qu'elles poussent leurs fils, maris et frères à s'investir dans le combat ou dans des stratégies de survie négatives comme l'enrôlement dans les groupes armés, elles acceptent délibérément de sortir des rôles traditionnels qui leur sont dévolus dans la sphère privée, pour investir le domaine public, réservé aux hommes.

Enfin, faisant écho aux travaux d'Elisabeth Porter (2003)¹³, cette étude montre la nécessité de vulgariser la résolution 1325 de l'ONU, de créer des espaces et mettre en place les stratégies appropriées qui promeuvent les approches sexo-spécifiques dans les processus de consolidation de la paix dans les contextes post conflits.

III-Aperçu des profils des femmes dans le processus de la consolidation et restauration de la paix

Aujourd'hui, en RCA comme dans le monde, on assiste à une dynamique visant une plus large participation des femmes à la consolidation de la paix et surtout à la sphère de prise de décision politique et publique qui constitue un critère de référence démocratique d'une société. Qui sont donc ces femmes ? Que font-elles ? Quelles sont leurs motivations ? Qui les soutient et quel est l'impact de leurs interventions ?

III-1-Analyse des profils des femmes

Des progrès, en ce qui concerne la participation des femmes à la vie politique et à la prise de décision publique, ont été, certes, enregistrés, ces dernières années, notamment après la transition gérée par une femme et la mise en exergue de certaines clauses de la 4ème conférence de Beijing sur la Femme par ladite présidente. La population de la RCA est composée de femmes à concurrence de 50,2% contre 49,6% d'hommes (RCPCA). Elles sont issues de diverses couches sociales et confessions religieuses possédant des profils socio-économiques variés. Une analyse approfondie de ces profils est utile pour mieux comprendre ce qui sous-tend leur engagement dans le processus de consolidation de la paix et le règlement des conflits.

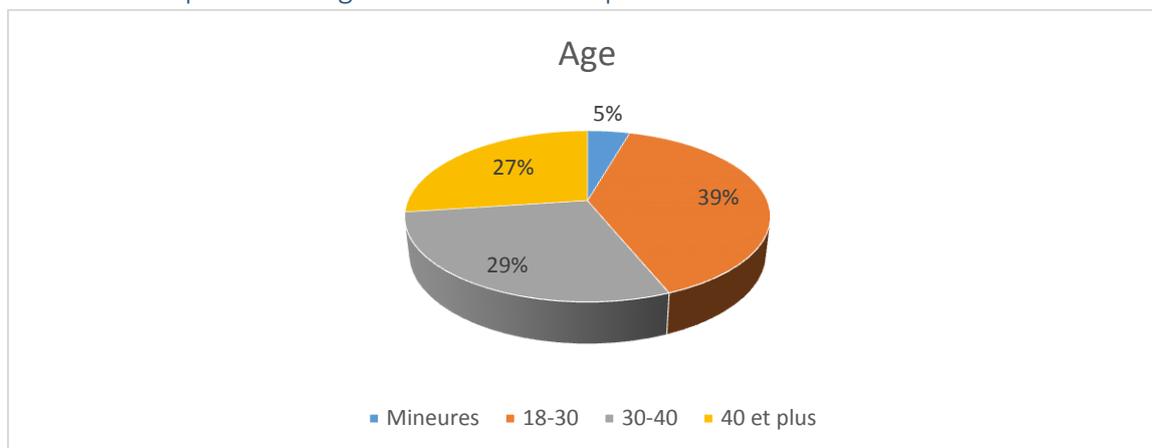
➤ L'âge et le sexe

Le constat fait au cours de cette étude est que le sexe et l'âge sont toujours les facteurs déterminants dans la réalisation d'une activité de consolidation de la paix menée par les femmes en RCA. C'est le premier pilier de ces interventions. En effet, les femmes s'impliquent dans les processus de consolidation de la paix, alors que les hommes sont davantage au front. Bien que la maturité de la femme soit un facteur important dans ces processus de paix, on relève que les jeunes femmes (celles qui sont mineures) s'impliquent aussi dans la promotion de la paix à des positions opérationnelles (aides domestiques, éclaireuses, etc.) Par contre, les femmes activistes qui ont plus de 18 ans, dans leur grande majorité, sont membres des associations et plusieurs d'entre-elles occupent des postes de responsabilité dans ces associations féminines dirigées par des femmes plus âgées. Elles ont également une expérience de la vie, ce qui leur permet de conduire des activités sensibles, "car les belligérants ne pourront être accueillants et dociles qu'en face des personnes qu'ils considèrent comme des mères et non des jeunes. L'âge étant le catalyseur de toutes initiatives féminines dans ce genre d'activités, le cas de Madame le Maire de Paoua, des responsables des associations de Bria, Batangafo et Bangui-Bégoa permettent de confirmer l'hypothèse de l'importance de ce critère.

¹³ Elisabeth Porter (2003,) "Women, Political Decision-Making, and Peace-Building», Global Change, Peace and Security.

L'âge moyen des femmes impliquées dans la consolidation de la paix est de 33 ans. Cependant, chaque terrain permet d'apprécier les différentes tranches d'âge.

Figure 2 : Statistique selon l'âge¹⁴ des femmes enquêtées



Source : OXFAM/LESA, 2018

➤ Le niveau d'instruction

Le niveau d'instruction est le second pilier de cette activité de consolidation de paix. Il permet déjà d'apprécier le niveau de compréhension des femmes sur leurs interventions. Le taux d'analphabétisme des femmes est élevé et varie d'une localité à l'autre. Les femmes leaders des associations sont en général instruites¹⁵ car elles ont souvent eu des carrières professionnelles qui nécessitaient d'avoir une éducation d'un certain niveau (fonctionnaires, enseignantes, membre des ONG, etc.) mais la plupart de leurs membres sont moins avancés dans les études. D'ailleurs, certains membres sont illettrés car n'ayant jamais eu l'occasion d'aller à l'école. Ceux-ci peuvent devenir des agents-mobilisatrices, une fois qu'elles sont formées. L'absence d'instruction scolaire n'est donc pas une contrainte majeure pour les femmes engagées dans le processus de consolidation de la paix. A ce niveau, les femmes s'appuient sur leur rôle traditionnel de mère, conseillère et d'éducatrice.

Le taux de scolarisation¹⁶ des femmes enquêtées en général est élevé et se situe autour de 74%¹⁷, Cependant, de nombreuses disparités peuvent être relevées notamment à Batangafo (46%), Bria (77%), Paoua (72%) tandis qu'il est de 93% à Bangui-Bégoa. La figure ci-dessous donne le niveau d'instruction¹⁸ de ces femmes.

La figure ci-dessous donne le niveau d'instruction de ces femmes.

¹⁴ L'âge ici se réfère à la convention des Nations Unies

¹⁵ A Bria, le pourcentage des femmes scolarisées pour cette population issue de l'enquête est de 76,97% cependant celui des illettrées est de 13,03%. Ceci démontre ainsi le profil éducatif des femmes mobilisées par la volonté de restauration et consolidation de la paix à Bria est constituée en majorité des femmes qui savent lire et écrire.

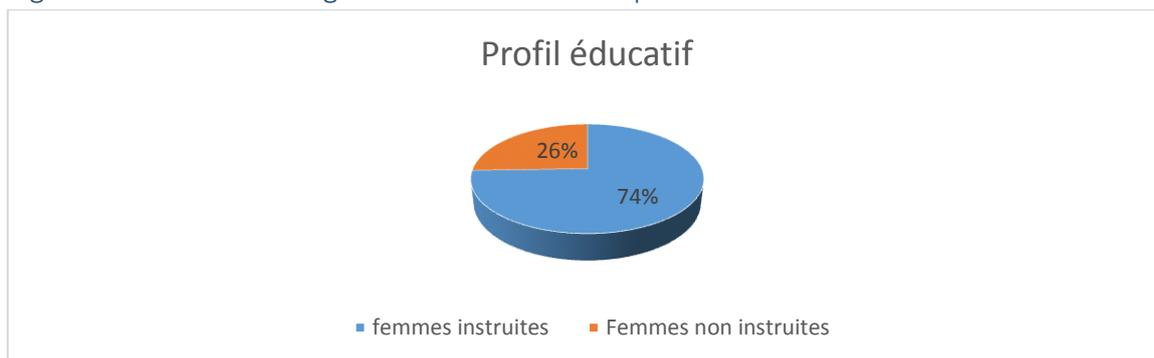
¹⁶ Niveau d'instruction = Femmes ayant achevé l'école primaire. Moyenne nationale

¹⁷ Elles ont un niveau d'instruction élevé parce que l'étude a ciblé les femmes membres des groupes structurés

¹⁸ Taux net de scolarisation en RCA selon la Banque Mondiale est de 72% :

<https://www.globalpartnership.org/fr/country/republique-centrafricaine>

Figure 3 : Profil éducatif général des femmes enquêtées

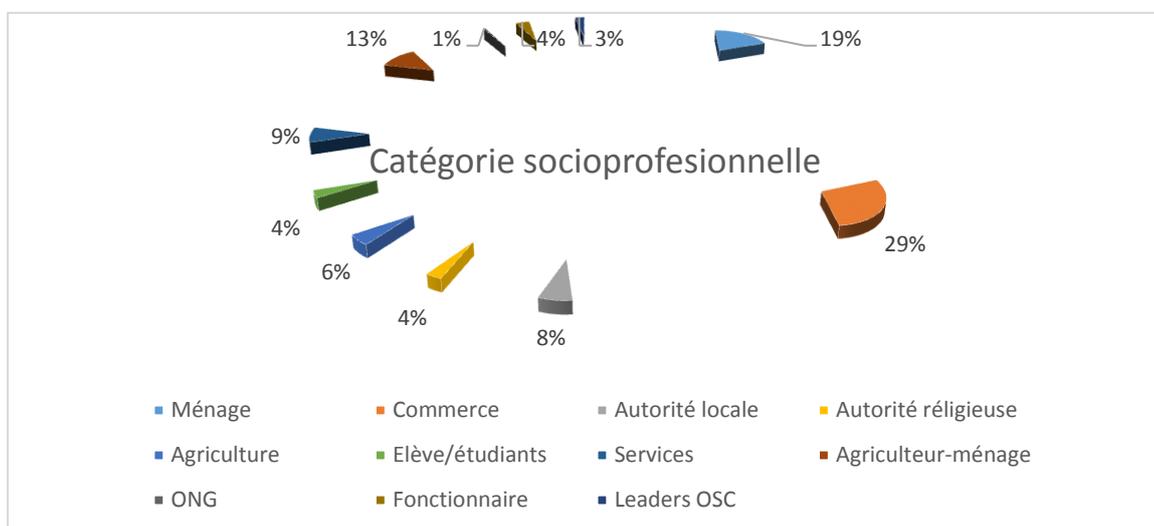


Source : OXFAM/LERSA, 2018

➤ **Catégorie socio-professionnelle**

L'étude s'est penchée également sur les catégories socioprofessionnelles de ces femmes activistes pour mieux affiner leurs profils. Les catégories sont similaires dans toutes les localités mais certaines zones privilégient certaines activités économiques au détriment des autres. La figure ci-dessous donne une photographie de la répartition de ces femmes en fonction de leurs activités socio-professionnelles. Ainsi, trois grandes catégories à savoir les ménagères, les commerçantes et les agricultrices-ménagères émergent. Toutefois, les autorités religieuses, locales et les leaders des OSC restent influentes au niveau de la prise des décisions.

Figure 4 : Statistique des CSP des femmes enquêtées

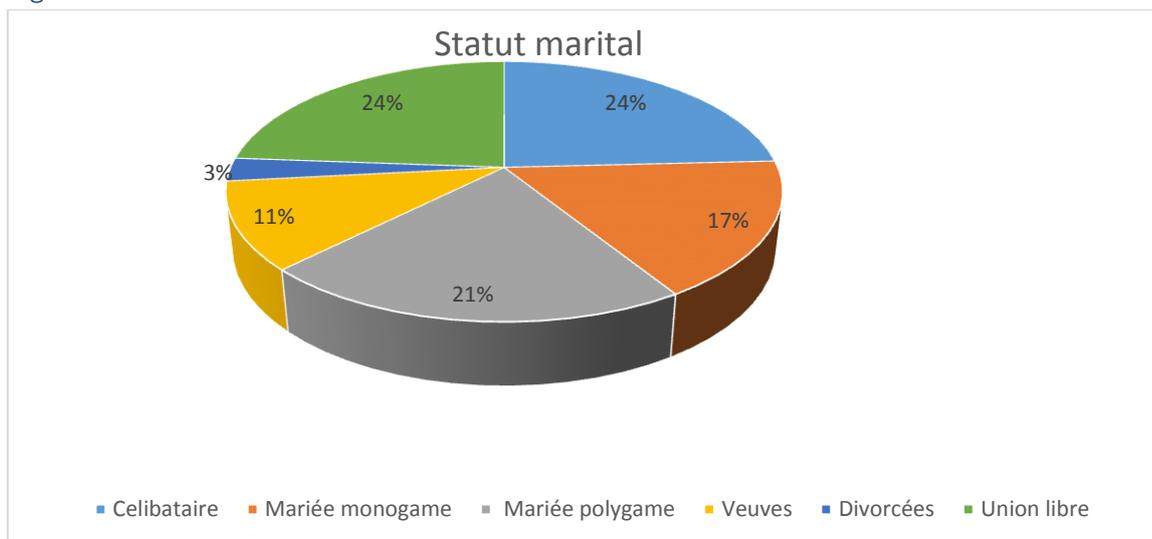


Source : OXFAM/LERSA, 2018

➤ **Statut marital des femmes**

La variable « statut marital » a permis de mettre en exergue les liens conjugaux des femmes activistes. Ainsi, les célibataires monogames, polygames suivies de celles en union libre montrent un engouement pour promouvoir la paix. Cependant, au niveau décisionnel, les femmes mariées ou les veuves occupent une place importante dans la prise de décision.

Figure 5 : Situation maritale



Source : OXFAM/LERSA, 2018

Les femmes participant à cette étude sont majoritairement jeunes, instruites, exerçant dans les activités informelles et qui s’investissent quel que soit leur statut marital dans les activités de paix.

III-2-Les qualités des femmes

Les qualités des femmes (tableau 2) ont été évoquées dans cette étude par les femmes elles-mêmes. La qualité selon elles, va généralement de pair avec la crédibilité de leurs activités et initiatives de consolidation de la paix car ces qualités déterminent la capacité d’une femme d’exercer le contrôle sur les forces d’adversité, d’améliorer ses relations de pouvoir avec les hommes et d’être écoutée.

Tableau 2: Critères de leadership selon les femmes

Qualités	Valeurs
-Assurance	-Autonomie
-Autorité	-Disponibilité
-Sens de fermeté	-Ecoute
-Charisme, sociabilité et ouverture	-Respect
-Compétences par rapport au poste occupé	-Responsabilité
-De l’écoute et de la disponibilité accrue pour ses collaborateurs	
-De l’équilibre et du souci de la justesse des actions et des décisions	
-Le sens de responsabilités et de la capacité à prendre des risques	

Source : OXFAM/LERSA, 2018

III-3-Approche conceptuelle et vision transversale de la paix

Les informations recueillies au cours de cette enquête montrent que des efforts ont été faits par ces femmes engagées dans la consolidation de la paix.

III-3-1-Concept de la paix et ses ramifications

De manière générale, la paix, c’est d’abord du point de vue des femmes, l’exigence objective de revenir à des valeurs plus humaines et plus respectueuses de la vie et de la dignité humaine, permettant à tout être,

sans distinction de couleur et de religion, de vivre en équilibre et en parfaite harmonie aussi bien avec lui-même qu'avec les autres, sur son territoire et/ou hors son territoire. Pour comprendre cela, il convient d'analyser leurs visions traditionnelle et moderne de la paix :

III-3-1-1-Vision traditionnelle de la paix selon les femmes et les hommes

Les êtres humains en RCA, les hommes en particulier, définissent la paix comme « l'absence de guerre ». Cette approche est rattachée à la vision ancienne du peuple centrafricain qui n'est pas en guerre ouverte contre une partie de lui-même, ou contre un pays. Cependant, aujourd'hui la majorité des personnes enquêtées conçoit que la paix n'est pas synonyme « d'absence de guerre » et ne s'obtient pas uniquement par la course à l'armement.

Les hommes insistent sur le fait que, la paix signifie la liberté de vaquer à leurs activités librement sans aucune opposition. Certains d'entre eux-mêmes évoquent le fait de circuler jusqu'au petit matin sans s'inquiéter de quoi que ce soit.

Pour la majorité des femmes, la paix est la « santé » d'un pays qui n'est pas malade, car elle permet à chacune d'elles de mener sans difficultés ses activités commerciales, agricoles, domestiques, privées etc. Ce courant, s'aligne à celui qui conçoit que la paix est synonyme de développement.

D'autres femmes rattachent la notion de paix aux droits de l'Homme. Pour celles-là, la paix est l'absence des violations des droits de l'homme en protégeant les prérogatives (naturelles et sociales) de tout individu. On y découvre une définition liée à la vie, la liberté, les biens de la femme.

Enfin certaines femmes définissent la paix en lien avec la scolarité des enfants et la liberté des enfants à jouir de leurs prérogatives.

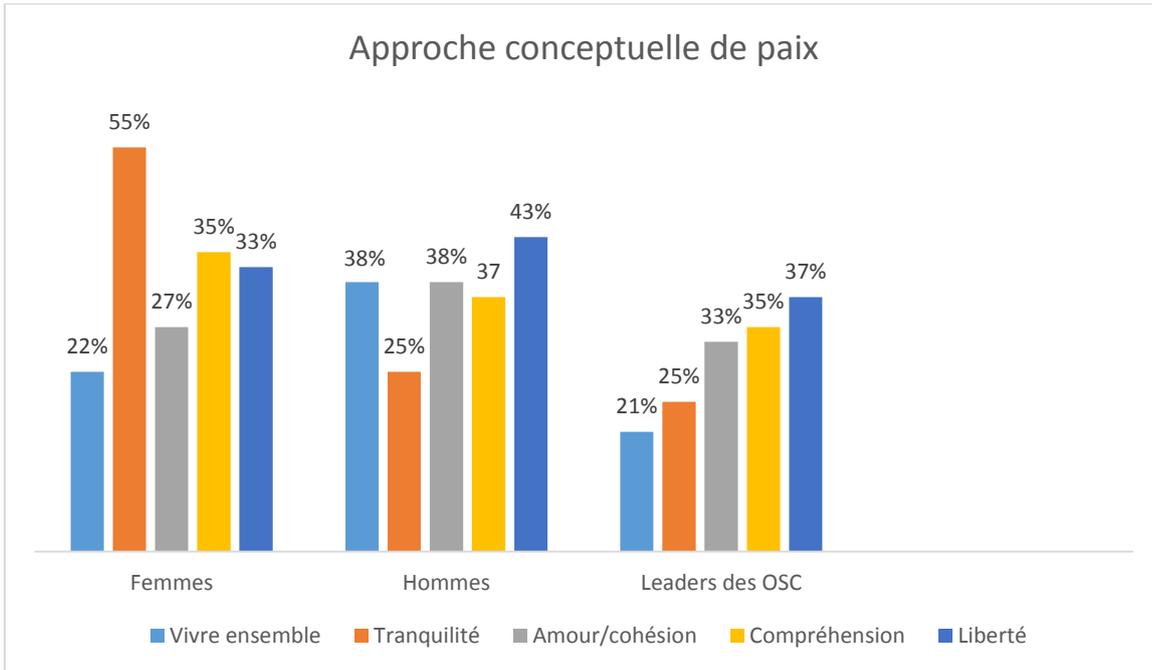
III-3-2-Vision moderne

Aujourd'hui, ces femmes ont intégré la paix non seulement comme l'absence de guerre mais incorporent le niveau social, la paix en famille, la paix dans le quartier avec les voisins, la paix avec les collaborateurs et les supérieurs hiérarchiques.

En rattachant la paix aux droits de l'Homme (droit collectif et individuel), cette notion est synonyme de l'absence de tout acte nuisible, vacarmes nocturnes, tirs fantaisistes d'armes, ou autre élément perturbateur, etc. Elle rejoint d'une certaine manière objective la définition de la Commission Vérité-Justice et Réconciliation qui énonce qu' « une véritable paix n'est pas l'absence de certaines forces négatives : tensions, confusions, belligérance, elle suppose la présence de certaines forces positives : justice, bonne volonté et fraternité »

La figure ci-dessous donne les réponses brutes des femmes, des hommes et des leaders d'opinion.

Figure 6 : Vision générale des femmes selon la paix



Source : OXFAM/LERSA, 2018

Le schéma ci-dessus permet d’illustrer les mots clefs associés à la définition de la paix. Les pourcentages établissent aussi les liens dynamiques que ces femmes, hommes et leaders d’opinion ont pour cette consolidation de la paix qui rime avec tranquillité, liberté, cohésion et compréhension.

De manière globale, pour hommes et femmes, la paix ne se résume pas à l’absence de guerre mais elle se définit par rapport à l’absence de restriction sur les libertés et prérogatives individuelles.

La vision de la paix qui ressort clairement est que la paix signifie aussi l’accès aux services sociaux de base dans un aspect sécurisé et qui respecte les droits humains.

Qui sont donc les agents de paix ?

Au niveau familial et communautaire, les enquêtés soulignent le rôle du père, de la mère comme garants de la paix. Les agents de paix « C’est le père d’abord ensuite la mère ; la femme doit être conseillère dans le foyer ; elle doit conseiller son mari pour le ramener à la raison ; le père peut conseiller en son absence, la femme peut aussi prendre la relève ».

Sur l’ensemble des terrains, la femme est perçue comme étant la mère c’est-à-dire le cerveau de la famille car c’est elle qui éduque et prend soin de la famille, d’où son rôle prépondérant dans la préservation de la paix. « Si une femme te dit que si tu n’abandonnes pas tes actes je vais t’abandonner, l’homme obéit ; c’est vrai que l’homme commande tout, mais la femme le commande même le président obéit à sa femme » souligne à juste titre un leader communautaire à Bria lors d’un focus group. Par conséquent, les véritables agents de la paix demeurent les femmes sur tous les terrains.

Cependant, les auteurs de conflit sont aussi ceux qui peuvent aisément les transformer.

IV-L' implication des femmes dans les mécanismes de la consolidation de la paix

Les comités locaux de paix institués par l'Etat n'ont été installés que dans 14 sites en 2017 dont Paoua et le troisième arrondissement de Bangui. Ces comités intègrent quelques femmes (3 dans le troisième arrondissement de Bangui pour une vingtaine de personnes) mais n'ont pas encore produit les résultats escomptés. Par exemple dans le 3eme arrondissement de Bangui, ce n'est pas le comité de paix qui a agi lors des récentes rixes entre groupes armés et les forces conventionnelles mais c'est le Comité des Sages qui a interagi avec les commerçants et les autorités locales pour la reconstruction du commissariat du 3eme arrondissement détruit par les populations.

Dans toutes les localités parcourues, on retrouve des mécanismes de consolidation de la paix et de médiation. Ainsi, on peut noter les Comités de Protection Communautaire (CPC) mis en place par OXFAM et d'autres ONG internationales dans leurs zones d'intervention qui respectent la parité (5 femmes pour 5 hommes) et sont focalisées sur la lutte contre les violences domestiques, les violences communautaires et les VBG : Il existe aussi dans les zones investiguées le Comité de la jeunesse, l'OFCA, les chefs de Blocs sur les sites et les chefs de quartier, le comité de cohésion qui sont des structures reconnues dans les activités de la médiation et de sensibilisation des populations et des groupes armés, c'est ainsi que l'on retrouve à :

- Bria : à travers les initiatives locales se créent le Comité Local de Paix, le Comité Préfectoral de Jeunes, le Comité de sensibilisation et le Comité de Protection Communautaire ;
- Batangafo : dans cette localité, on retrouve le Comité de sage, le Comité de jeune, le Comité paix mise en place DRC et aussi le Comité de Paix et de Cohésion ;
- Paoua : Il faut noter que cette ville dispose aussi du Comité local de paix, de comité de Protection Communautaire ;
- Bangui-Bégoa : Dans ces localités, les initiatives de l'Etat à travers le Comité Local de Paix sont balbutiantes mais fonctionnelle pour le Comité Local de la Jeunesse.

En outre, il faut noter le rôle primordial des autorités religieuses (Femmes comme hommes et surtout les pasteurs, diacres, abbés et imams voire les associations religieuses). A Paoua, ces autorités se sont unies au sein d'une unique association (CASAL). Ce regroupement permet de prier pour la paix d'abord, ensuite sensibiliser, faire la médiation et enfin faciliter les activités caritatives (distribution des vivres à faible échelle, des habits aux déplacés, etc.).

IV-1-Genre d'activités menées

Les activités réalisées mettent en évidence le rôle majeur des femmes activistes et leurs responsabilités dans la consolidation de paix au niveau local. On les classe comme suit:

a- Le plaidoyer

Le plaidoyer a constitué la première activité entreprise par les femmes. En effet, face aux escalades du conflit, les femmes ont commencé à se rapprocher des belligérants, sollicitant leur bon sens pour respecter certains droits humains. Des deux côtés, elles ont demandé aux groupes armés Séléka et Antibalakas, d'observer des trêves, de faciliter ensuite la libre circulation des populations et ont plaidé pour l'arrêt des VBG. A la suite de ce plaidoyer, certaines femmes activistes ont connu des exactions telles que des actes de violences commises par les groupes armés (cas des femmes victimes des Saaras, des Tchadiens et Antibalakas). Leur plaidoyer a souvent pour objet la cessation des hostilités et des violences sur les populations civiles.

A Bria par exemple, les femmes ont organisé la marche pacifique pour la paix pour demander aux groupes armés de déposer les armes ; elles ont conseillé en intimidant leurs maris et l'amour a tout dominé, même pour demander l'abandon des certains faits, l'amour domine tout, abandonne tout, croit tout et donne tout », Femme leader, Bria.

Au niveau de Bangui, les femmes, se sont interposées auprès des Antibalakas pour éviter une attaque sur le km5 a relaté une femme leader de 5^e arrondissement lors du focus group.

b- La sensibilisation

Toutes les femmes enquêtées ont mis l'accent sur la sensibilisation. Elles ont en effet réalisé que la sensibilisation permet de conscientiser les personnes en conflit et les populations ignorantes sur les réalités et les origines des conflits, ce qui constitue déjà un pas dans la recherche de solutions. Ainsi, certaines femmes ont risqué leur vie en menant cette activité et d'autres ont perdu un ou plusieurs des membres de leurs familles. Malgré cela, elles sont restées déterminées.

A Paoua, une jeune femme ex-combattante, a sensibilisé les jeunes qui voulaient attaquer la base de la MINUSCA et lyncher les combattants Peulhs qui y étaient emprisonnés avant leur transfert sur Bangui. Grâce à son intervention, la base n'a pas été attaquée.

Dans certaines localités de Bria, les femmes ont pratiqué la technique de « pleurs », nous révèlent-elles. Ce qui a aussi retenu l'attention de leurs époux belligérants qui ont alors obtempéré à leurs demandes. Cette sensibilisation a généralement porté sur l'arrêt des combats.

c- La médiation

Les femmes ont été les premières initiatrices de la médiation entre les acteurs des conflits mais de manière informelle. Elles ont d'abord affronté ces forces et ont plaidé auprès des groupes armés en montrant à chaque partie les souffrances subies, dans le cadre de ce conflit, en tant que « mères ». Ensuite elles les ont amenés à s'asseoir autour d'une table de négociation. Cette médiation résume à la recherche de la cohésion sociale.

Par ailleurs, certaines femmes leaders ont été des facilitatrices pour la paix en établissant des liaisons entre les belligérants, la MINUSCA et l'Etat. Ainsi, à Paoua, madame le Maire était chargée de faciliter les rencontres entre les groupes armés, la MINUSCA et les populations. A Batangafo, les femmes musulmanes ont été sur les sites des déplacés à majorité occupés par les chrétiens pour demander à leurs consœurs chrétiennes de demander aux chrétiens, de cesser les hostilités et faciliter le vivre ensemble.

A Paoua, les ex-combattantes ont joué de rôle de médiatrices entre deux factions du groupe *Révolution et Justice* pour les amener à cesser les hostilités entre elles et à s'unir.

d- La prévention

Les femmes sont toujours les premières personnes informées des mouvements des groupes armés en raison de leur intimité avec les combattants. Certaines d'entre elles évoquent un lien conjugal, d'autres les liens commerciaux ou familiaux. Donc, elles peuvent informer les autorités avant que les armes ne puissent crépiter et le font de manière discrète. Dans ce rôle, il faut noter que la MINUSCA les utilise aussi pour les alertes précoces car en cas de préparatifs de troubles, elles peuvent informer la MINUSCA qui prend les dispositions pour empêcher les escalades de violence dans les villes (informateurs clé, ONG de Bria, Batangafo et Paoua). Cette activité est toujours discrète pour éviter des représailles.

e) Actes caritatifs

Lors des successifs conflits centrafricains, les femmes ont initié des collectes de vivres pour desservir certaines localités notamment Bria et Bangui (avec la desserte en vivres du Km5) à un moment critique où

les habitants desdites localités étaient complètement cloisonnés. Cette activité à Bangui était accompagnée du nettoyage de l'école de la zone (Koudoukou).

f) Le repas commun

Le repas commun bien qu'initié à Bangui par les ONG pour réunir en premier lieu les deux communautés (chrétienne et musulmane) et en second lieu les protagonistes chrétiens et musulmans autour d'une table, est pris en main par les femmes et les jeunes. Tandis que les hommes issus des deux groupes rivaux, encore préoccupés par leurs disputes et la compétition entre eux, n'ont pas accepté cette stratégie, les femmes puis les jeunes du quartier Pk5 l'ont intégrée. Puis certains hommes issus de deux groupes rivaux ont capitulé pour coopérer et partager le repas commun au niveau de la mairie de 5^e arrondissement de Bangui. Ceci a facilité la reprise du dialogue entre les communautés pour un meilleur vivre ensemble.

IV-2-Thématiques retenues pour la consolidation de la paix

a- En matière de gouvernance :

Prenant en compte des droits de la femme, la Constitution centrafricaine stipule l'égalité de tous les citoyens devant la loi. Cependant, la présente recherche montre que les hommes, en milieu rural, acceptent difficilement le leadership des femmes dans ce type de processus qui touche aux valeurs profondes de la société notamment au statut de femme. Pour faciliter cette acceptation par exemple à Bria, les femmes ont sollicité le Sultan et ont sensibilisé leurs paires sur l'importance des principes d'équité dans les droits humains. (Annexe IV).

Cette thématique de l'équité des droits humains, a constitué le socle de leur initiative conjointe car elles ont réalisé qu'elles étaient capables dorénavant d'œuvrer pour la consolidation de la paix.

b- En matière de prévention et de gestion des conflits :

La référence se fait par rapport à des valeurs culturelles perçues comme proprement africaines. Ainsi, les femmes utilisent la pratique de la solidarité considérée comme infaillible à travers les liens de famille, du clan et de l'âge.

Les femmes ont toutes compris que l'individu seul est vulnérable face à la société parce qu'un texte peut décider de son sort, alors que dans la gouvernance communautaire, l'individu est partie intégrale d'un groupe et c'est ce groupe qui lui permet potentiellement de pouvoir jouer le rôle de citoyen « collégial » actif notamment en matière de prévention et de gestion des conflits. Le choix pour la solidarité de groupe est donc privilégié au détriment des actions individuelles.

Les femmes ont donc, en tant que groupes structurés, bénéficié de notions rudimentaires sur les techniques de résolution pacifique des conflits, sur les violences basées sur le genre (VBG), la cohésion sociale, initiations faites par les ONG dont DRC. La mise en place des Comités de Protection Communautaire leur a permis d'acquérir en plus des notions sur les techniques de sensibilisation, grâce à l'appui de l'ONG OXFAM. Elles ont aussi appris à apprécier le poids d'une femme leader dans la société. En effet celle-ci a le pouvoir d'intervention dans la prévention des conflits ce qui lui confère une reconnaissance et une position sociale établie pendant la durée de son intervention. Cette élévation, dans une position sociale déterminée, permet d'accéder à des ressources financières et matérielles, allouées par les partenaires au développement avec des tâches précises à exécuter (rôle apolitique).

IV-3-Motivations des femmes

Les véritables motivations des femmes reposent sur les causes et les conséquences de ces crises militaro-politiques vécues depuis des décennies. Durant ces crises, ces femmes rappellent qu'elles sont les premières victimes et en portent les conséquences (viol, tortures physiques et verbales, mauvaises conditions de vie, les accouchements atroces dans la brousse, perte de leurs enfants, maris et de leurs

parents qui étaient leurs principaux soutiens, montée en puissance des enfants dans la des délinquances en l'absence d'opportunités scolaires et économiques, etc.). Toutefois, elles ont souligné avec force et énergie que toutes leurs économies financières avaient été soit pillées soit dilapidées, ce qui les rendait aujourd'hui vulnérables et réduites à attendre des appuis des partenaires étrangers. Ainsi, elles sont engagées pour :

- Plaider pour le respect des institutions étatiques et les lois qui les régissent ;
- Participer à la promotion de la démocratie véritable ;
- Changer la mentalité des populations pour une juste cause ;
- S'approprier la devise et les vertus du pays : unité-dignité-travail et Zo kwe zo, so Zo la ;
- Bannir toute attitude ou comportement susceptible d'inciter à la haine et à la division ;
- Respecter scrupuleusement tout être humain ;
- Cultiver l'amour, l'entraide et promouvoir le vivre ensemble comme facteurs de cohésion sociale et de paix.

Au-delà des motivations, une analyse fine permet de relever un certain nombre de catalyseurs qui placent résolument l'action des femmes dans une trajectoire de développement :

- La perte de toutes leurs opportunités économiques, les femmes n'ont plus leur repère dans les activités socio-professionnelles ;
- Les divorces inexplicables sur les sites, car, les hommes ne produisant plus rien ne cherchent que les femmes pouvant subvenir à leurs besoins, ainsi, le site est un double lieu de désolation ;
- La déperdition scolaire vertigineuse de leurs enfants, car, aujourd'hui, sur la plupart des sites et même dans les localités, aucune école digne de ce nom existe.

Pour ces femmes, aujourd'hui plus qu'auparavant, il faut s'engager véritablement en faveur de la consolidation de la paix, gage de développement personnel et communautaire. Car avec la paix, affirment-elles, elles peuvent reprendre leurs AGR, gagner la confiance de leurs maris et veiller à la scolarisation de leurs enfants. La paix devient donc un levier pour la consolidation de la famille, l'éducation des enfants et le développement des populations.

IV-3-Niveau d'implication des femmes dans la consolidation de la paix

Selon cette étude, la participation des femmes se manifeste à deux niveaux : le niveau individuel et le niveau collectif. Les choix sont liés aux jeux d'intérêts des femmes.

Au plan individuel, cette implication peut être motivée par un besoin d'autonomie au sein de la cellule familiale ou alors à un désir d'une élévation de la position sociale de la femme (Cas d'Esther à Paoua).

Au plan collectif, la mise en réseau des femmes (parfois sous la pression des organisations internationales) a permis de démontrer leur détermination et leur engagement en faveur de la paix, bien que confrontées aux menaces diverses dans leurs communautés. L'étude montre qu'au sein des réseaux, la confiance, la solidarité, le jeu d'intérêts économiques communs facilite les échanges entre les femmes et soude le groupe : respect des principes de la transparence, pratique de la reddition des comptes, la vie dans les villages sont des préoccupations communes, etc. Aujourd'hui, le manque d'appuis techniques et de moyens financiers ne les a pas empêchées à s'investir dans la recherche de la paix.

Les analyses faites révèlent un impact positif de l'action des femmes dans le processus de consolidation de paix dans les zones d'étude retenues, au niveau communautaire. Elles ont été les premières à entreprendre des initiatives de paix ou à décrire les conditions de vie des populations. Les diverses activités menées par les

femmes même si elles ne sont pas prises en compte au niveau national (dans les foras de négociation pour la paix) et au niveau institutionnel, ont tout de même permis de :

- Calmer certains foyers de tensions dans les zones de conflits;
- Valoriser le statut des femmes, (certaines femmes rurales s'émancipent par rapport au passé);
- Intégrer les intérêts pratiques des femmes dans les actions qui promeuvent la paix, en vue de parvenir plus tard à la prise en compte de leurs intérêts stratégiques (les femmes ont besoin de se mettre ensemble pour se soutenir dans leurs interventions en faveur de la paix, ce qui les conduit à créer des associations qui leur permettront d'être plus fortes) ;

Un impact fort de leurs activités peut être relevé au double plan humain et sociétal.

Au plan humain, l'un des éléments marquants issu des entretiens avec les femmes est leur aptitude à se socialiser avec comme point d'ancrage, la confiance, confiance dans la famille et les amis mais également dans les institutions. De façon instinctive, à travers ces activités de consolidation de la paix, les femmes ont créé des réseaux forts avec la famille et les amis dans lesquels la confiance est naturelle et importante et constitue la fondation sur laquelle se construisent les autres interactions.

De plus, pendant les conflits soulignent les hommes, les femmes assument pleinement le rôle et les responsabilités de chef de famille et de maintien de l'ordre social. Elles remplacent donc les hommes qui, du fait du conflit, ne peuvent plus exercer temporairement leurs rôles traditionnels. Par ailleurs, certaines femmes se sont vraiment émancipées. Elles se sont opposées à leurs maris au prix de leur vie car elles ont été violemment battues et cela ne les a pas empêchés de continuer leurs actions.

Au plan sociétal, le désir de constituer des relations solides qui renforcent les liens de solidarité, est également une des réalités sociales qui découle des interventions des femmes en faveur de la paix. De nombreuses associations formelles et/ou informelles se sont créées dans les diverses zones, après des conflits. En s'appuyant sur les liens de solidarité, les femmes ont manifesté non seulement leur hostilité aux conflits mais surtout affirmer la nécessité de continuer à maintenir la vie pendant ces périodes sombres et à se renforcer mutuellement. Elles s'impliquent ainsi dans la dynamique de la résolution 1325 (point 15) qu'elles connaissent peu, et qui énonce clairement la nécessité de protéger les droits des femmes et de soutenir le travail des organisations de femmes en faveur de la construction de la paix.

S'agissant de l'intégration sociale après un conflit, les femmes soulignent l'importance des réseaux et des organisations leur permettant d'établir des liens entre elles et d'échanger sur leurs expériences et leur condition communes. De tels réseaux peuvent améliorer la situation des femmes à bien des égards : sécurité, puissance de négociation, respect, confiance en soi, etc. À titre d'exemple, les associations « OFCA » et « AFL », mettent en place « des activités de femmes en faveur de la paix au-delà des « frontières » qui donne aux femmes la possibilité de faire face à la réalité des guerres récentes, de réfléchir sur la question de responsabilité et de travailler ensemble contre les pressions patriarcales et communautaires.

Le développement des associations de femmes est un élément important de leur mobilisation, notamment lorsqu'elles sont soutenues par des ONG internationales. Ces associations locales reçoivent ainsi un appui des donateurs qui participent financièrement à certaines actions, notamment des campagnes de proximité et les programmes de formation. Certaines femmes ont pu ainsi bénéficier de formations en agriculture, artisanat (cas des ex-combattantes rencontrées à Bria), fabrication de savons et huile de karité (Paoua) ou mobiliser des fonds pour permettre aux filles et aux garçons restées à leurs charges, de poursuivre leurs études. Toutes les actions initiées par les femmes trouvent souvent un écho favorable et sont efficaces lorsqu'elles s'appuient sur des réseaux d'entraide comme les tontines. Par ce biais, les femmes peuvent se mobiliser très vite et renforcer leur confiance dans ces institutions.

a- Evaluation des contributions des femmes

Dans les situations d'après-guerre ou de conflit en RCA, les femmes s'attachent à promouvoir le rétablissement de la paix et la reconstruction du tissu social. Mais leurs contributions et leurs intérêts sont souvent ignorés par les hommes et les divers acteurs du niveau central.

En général, les femmes attachent une grande importance au rétablissement et au développement des services sociaux : réouverture des écoles (monitrices des écoles maternelles et primaires), mise en place des services de soins de santé primaire, aide aux victimes de violences et aux personnes ayant besoin d'un appui psychologique ou social par leurs associations, propreté des lieux de vie, etc. Parce qu'elles sont plus enclines à s'investir dans les activités communautaires, elles prennent souvent des initiatives pour améliorer les structures existantes.

Les hommes soutiennent cette action des femmes pour diverses raisons : elles contribuent aux charges du ménage, assurent la scolarité des enfants, les soins de santé et peuvent contribuer au bien-être de la famille.

Il convient aussi de noter que les hommes sont un peu réticents par rapport à ce nouveau statut acquis par les femmes. Certains émettent des hypothèses que dans l'avenir, les femmes s'opposeront à eux et risquent de ne plus obéir si elles estiment que l'homme ne leur apporte plus rien. Par conséquent, ils proposent que les rôles des femmes soient enseignés à ces femmes en les accompagnant des positions tirées du Coran et/ou de la Bible. L'exemple évoqué à Bangui-Bégoua est que dès qu'une femme subit une VBG, ce sont les femmes dénoncent promptement le cas aux femmes juristes. A Paoua, Batangafo et Bria, ces femmes formées sur les VBG et l'égalité du genre, n'hésitent plus à les dénoncer, me en présence de leurs maris qu'elles ne craignent plus.

Par contre, il revient de tous les terrains que les femmes doivent être efficaces dans la discrétion.

Cette capacité d'humanité et de simplicité est celle qui leur permet de jouer le rôle de systèmes d'alertes conduisant à une meilleure prévention et gestion des pics de violence. En effet, lorsqu'elles ont connaissance des attaques possibles des groupes armes, elles sonnent l'alerte auprès des autorités et forces compétentes pour éviter la violence. Souvent mises à part, les femmes circulent sans trop attirer l'attention des hommes ou des jeunes garçons qui sont très souvent des agents informateurs des groupes armés.

b- Soutiens

Il convient d'analyser les soutiens individuels que reçoivent les femmes et les soutiens collectifs qui visent les groupes structurés, c'est-à-dire les associations et les réseaux de femmes.

Au plan individuel, de manière générale, certains hommes ont encouragé leurs femmes et les ont orientées.

Selon les femmes enquêtées à Bria, les femmes ne sont pas soutenues car si les hommes les avaient soutenues, la paix serait revenue depuis longtemps.

D'après les hommes interrogés à Bria, lors de *la marche pour la paix*, les femmes ont bénéficié du soutien du comité dirigé par le sous-préfet par intérim ; les hommes ont conseillé et canalisé les femmes ; certains hommes leur ont donné des orientations à suivre lors de la marche, en leur demandant d'attacher leur pagne en bas du ventre, pour prouver que tout le monde est sorti du ventre d'une mère.

A Bria, les femmes soulignent qu'elles ont subi des menaces, des violences physiques pour qu'elles stoppent leurs activités. Mais elles ont poursuivi leur combat, souvent, avec l'appui des familles.

Sur les autres sites, de manière générale, on note que la famille accorde son soutien moral aux femmes à travers des conseils ou des suggestions. Les organisations internationales comme la MINUSCA, OXFAM, DRC ou COOPI organisent des formations (analyse et gestion des conflits, résolution pacifique des conflits, etc.) et accompagnent les femmes dans le suivi de leurs activités.

S'agissant des groupes structurés, l'absence de financements constitue un obstacle dans le fonctionnement des associations féminines. La majorité des associations ne bénéficient que des soutiens

moraux des parents. Par ailleurs, la faible mobilisation de leurs ressources internes (frais d'adhésion, contribution liée à une activité identifiée), leur permet juste de réaliser les activités planifiées.

Il faut noter que plusieurs ONG¹⁹ se sont substituées à l'Etat pour appuyer les associations sur le plan financier et technique, la formation en ressources humaines, l'appui en logistique, en infrastructure et pour le monitoring des activités. Il faut noter que certaines ONG comme DRC assurent la prise en charge des femmes victimes de VBG. Mais ces soutiens multiformes restent dans la plupart des cas limités à une partie de la population rurale et urbaine à cause des financements insuffisants.

c- Les capacités endogènes propres aux femmes : solidarité familiale

Ces capacités découlent des liens de solidarité familiale et notamment des liens filiaux et conjugaux. Ainsi, les femmes appartiennent à des groupes endogènes qui peuvent s'entrelacer et qui sont constituées comme suit :

- Des groupes d'âges initiatiques permettant un fort pouvoir de mobilisation et d'information ;
- Des groupes ethniques facilitant un pouvoir de contrôle, de surveillance ;
- Des groupes de localité débouchant sur des prises de position fermes dans l'exercice du pouvoir et dans la mise en œuvre des décisions ;
- D'autres groupes telles que les associations culturelles surtout les groupes de fraternité (au niveau religieux).

L'appartenance à ces groupes renforce l'engagement des femmes et les conforte dans leurs décisions qui ne sont plus individuelles mais collectives.

V-Mécanisme de pérennisation de l'implication des femmes dans le processus de la paix

Pour que les actions des femmes s'inscrivent dans la durée, il faudrait qu'il existe des associations de femmes disposant d'un capital technique et humain suffisant, qu'elles appartiennent à des associations organisées, qui sont aussi financièrement viables.

V-1-Les Capacités organisationnelles

Les leaders des associations féminines ont des niveaux d'instruction élevés ce qui leur permet de bien comprendre toutes les logiques de structuration et de captation de fonds. Elles affirment toutes que globalement, la pérennisation de l'implication des femmes dans le processus de consolidation de la paix peut être renforcée à travers la solidité des associations qu'elles constituent. La pérennisation s'observe aussi dans la tentative des associations féminines de mettre en place des structures qui essaient de bien s'organiser, qui mènent des actions concrètes, organisent des réunions périodiques tout en essayant d'être transparentes dans leurs modes opératoires.

Ainsi, les questions posées aux leaders des groupes de femmes, ont permis de collecter les réponses suivantes :

- ❖ Les associations féminines peuvent être identifiées clairement car elles cherchent activement à former des organes constitutifs (bureau exécutif, assemblée générale) pour leurs initiatives ;
- ❖ Elles réussissent dans les activités entreprises ;
- ❖ Elles peuvent définir les missions auxquelles elles adhèrent ;

¹⁹ OXFAM, DRC, COOPI, etc.

- ❖ Elles peuvent élaborer clairement des plans d'action et incorporer des techniques de planification stratégique dans leurs processus de prise de décision ;
- ❖ Elles ont une structure de gestion clairement définie, et peuvent énoncer les responsabilités tant des membres du bureau que des simples membres
- ❖ Elles ont une bonne conscience des forces et faiblesses de leurs ressources humaines, elles peuvent préciser les profils des postes en identifiant clairement les rôles assignés à chacun, etc.

V-2-La viabilité financière

Les associations féminines doivent être financièrement viables pour soutenir les activités de leurs membres. Or, pour nombre d'entre-elles la viabilité financière dépend de leur capacité à capter les fonds alloués par des bailleurs de fonds internationaux.

Des questions posées dans le cadre de cette dimension, ressortent les réponses suivantes :

- ❖ Les associations collectent un pourcentage significatif de leurs fonds auprès de sources locales ;
- ❖ Les associations, qui remplissent les prérequis, ont souvent accès à diverses sources de financements internationaux ;
- ❖ La plupart des associations disposent de ressources non suffisantes et ne peuvent rester viables qu'à court terme ;
- ❖ Des systèmes sains de gestion financière sont mis en place ;
- ❖ Les plus grandes associations opèrent de manière transparente, notamment en procédant à des audits financiers indépendants et en publiant leurs rapports annuels et états financiers au sein de leurs organisations.

V-3-Infrastructures

Une solide infrastructure est indispensable pour donner aux associations un large accès aux services d'appui locaux. Les associations doivent être en mesure d'informer, de former, de conseiller d'autres femmes et de fournir l'accès aux réseaux et coalitions d'associations pour partager l'information et aborder des questions d'intérêt commun.

Les interviewés ont relevé les éléments suivants:

- ❖ Les associations disposent d'un minimum des centres de ressources ou d'autres moyens pour que les femmes accèdent à l'information pertinente, à la formation et à l'assistance technique à travers la localité
- ❖ Les ressources proviennent des appuis de certains partenaires comme OXFAM ;
- ❖ Il existe des formateurs locaux compétents spécialisés en gestion des associations ;
- ❖ La formation de base en matière de gestion des associations est disponible dans la capitale et dans les villes secondaires. Les formations spécialisées plus avancées sont aussi disponibles dans des domaines comme la gestion stratégique, la comptabilité, la gestion financière, la collecte de fonds, la gestion du bénévolat et la création de conseils d'administration. Les formations répondent aux besoins des associations locales.

VI-Obstacles et stratégies mises en place par les femmes

Les femmes centrafricaines impliquées dans le processus de consolidation de la paix au niveau local, sont très motivées dans leur démarche au quotidien. Cependant elles font face à de nombreux obstacles qui entravent leurs actions. Dans toutes les localités étudiées, ces obstacles ont été identifiés et il importe de les analyser pour les contourner, dans un futur plus ou moins lointain.

VI-1-Obstacles endogènes.

Les obstacles endogènes sont inhérents à la société centrafricaine. Ils sont ordre socio-culturel, environnemental, politique et juridique.

a) Influence socio culturelle

L'étude sur le terrain a permis de constater pour le déplorer, que la culture du peuple centrafricain qui dans son essence encourage des pratiques discriminatoires à l'égard des femmes, est un frein à l'émancipation de la femme (Tableau 4). En effet, la société traditionnelle centrafricaine confère à la femme un statut d'être inférieur, voué aux activités ménagères et aux travaux agro-pastoraux pour assurer le soutien familial.

Il est à noter que, les valeurs culturelles jouent un rôle fondamental dans l'équilibre des rapports sociaux et des relations de pouvoir entre hommes et femmes. La construction sociale du genre est un facteur déterminant de l'accès (ou absence d'accès) des femmes à la sphère politique et publique. Elle devient un obstacle à la participation des femmes dès lors qu'elle s'accompagne de règles, coutumes et croyances religieuses qui contribuent à limiter leurs droits.

Cette étude montre aussi le caractère contrasté de la participation des femmes aux processus de consolidation de la paix qui se manifeste à plusieurs niveaux.

- On constate qu'il y a un devoir et une peur d'adhérer à une cause ;
- Avec la pauvreté, certaines femmes s'engagent par intérêt dans l'espoir de gagner de quoi vivre;
- Des changements sont observés dans la gestion des postes de dépenses au sein de la famille car les hommes ne sont plus les seuls à assumer les lourdes charges ;
- La communication entre les femmes n'est pas fluide parce que les femmes restent méfiantes et se protègent les unes des autres;
- Les risques pour la vie sont élevés ;
- Les incidences sur la vie professionnelle et personnelle sont très importantes ;
- Les activistes font l'objet de diffamations non-fondées et sont très critiqués.

Par ailleurs, les femmes enquêtées affirment que le droit à l'instruction de la jeune fille n'existait pas il n'y a pas si longtemps et que les femmes avaient une interdiction formelle de siéger aux côtés des hommes encore moins de prendre la parole en public. Cet état de chose peut expliquer le retard accusé sur l'autonomisation et l'émancipation de la femme. La prise en charge des questions de paix par ces femmes est le fruit des efforts conjugués des femmes elles-mêmes pour s'affranchir des dogmes socio culturels et de la domination masculine.

On peut également évoquer l'impact des préjugés sociaux, de l'état matrimonial et de la religion sur les possibilités qu'ont les femmes de s'impliquer dans la vie politique. Les normes sociales régissant les relations de genre sont, dans l'ensemble, très restrictives concernant les droits des femmes et leur participation à la vie associative.

b) Influence géopolitique

La RCA appartient à un groupe géopolitique, la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale qui influence fortement le quotidien de ce pays. Les pays alentour ont tous subi les affres des conflits armés, de la colonisation ainsi que leurs effets pervers (insécurité, instabilité, déplacements des populations, pauvreté rampante, forte dépendance économique de l'extérieur, etc.)

c) Influence politico-Juridique

Sur le plan politique, l'approche genre quoiqu'impulsée par les pouvoirs publics à travers des politiques, stratégies, mécanismes institutionnels, des textes juridiques y compris l'adoption de la loi sur la parité entre les femmes et les hommes, peine à s'installer. En effet, ces décisions majeures en faveur de l'égalité et de l'équité de genre ne font pas l'unanimité auprès des décideurs qui sont peu enclins à en faciliter l'opérationnalisation. Par exemple, la loi sur la parité a été adoptée en 2016 mais les mesures concrètes pour inciter l'application de cette loi restent timides.

VI-2-Obstacles exogènes

Les femmes en Centrafrique les activistes de la consolidation de la paix rencontrent aussi des obstacles qui ne dépendent pas de la société centrafricaine mais découlent de l'histoire et des aléas de l'économie mondiale.

a) Influence historique

L'histoire des peuples d'Afrique au sud du Sahara a fortement influencé l'évolution socio-culturelle des nations qui la composent. La tradition noire africaine a confiné la femme dans des rôles secondaires et très précaires. Pour s'affranchir de cette considération, les femmes bataillent au quotidien à travers des actions d'éclats dans divers domaines, qui au fil du temps, la positionnent comme un être à part entière au même titre que l'homme.

b) Influence économique

La conjoncture internationale qui crée la rareté des ressources et des tensions de toutes sortes dans les domaines économiques, ne facilite pas l'action de la femme en Centrafrique. Le rôle des associations, qui peuvent mobiliser des fonds nécessaires à la survie de la famille, n'est plus à démontrer. L'adhésion à une association devient par conséquent, un impératif économique majeur.

Tableau 4 : facteurs de blocage des femmes

Facteurs	Explication
Coutume	-Chez les peuhls, les femmes sont limitées dans les activités familiales ; Chez d'autres ethnies ces obstacles sont moindres ;
Religion	-La religion musulmane constitue un point de blocage de ces femmes ; -Les chrétiennes et les animistes sont moins soumises à des dogmes religieux ;
Analphabétisme	-Les femmes peuhles en général sont instruites à l'école coranique ; -Les autres femmes sont victimes des conditions financières difficiles ;
Préjugés	-Certains préjugés restent un véritable obstacle pour toutes les femmes (la femme reste au foyer, elle ne peut pas se mettre à la place de l'homme, certaines activités sont sexuées)
Etat civil	-Les textes autochtones continuent d'entraver l'Etat civil des femmes.
Société	-La subordination des femmes considérée comme un droit

VI-3-Stratégies développées par les femmes face aux blocages

Les obstacles et difficultés rencontrés ont été surmontés par les femmes. Elles ont développé des stratégies incluant des moyens informels d'implication dans les activités qu'elles entreprennent. Pour réagir face aux exacerbations du conflit, « il n'est pas nécessaire d'attendre les dates fixées, des procédures ou des mandats » disent-elles. Plusieurs moyens informels peuvent être mis en place pour mitiger les tensions comme par exemple introduire une discussion sur la dynamique des conflits dans les réunions d'équipe.

Les éléments constituant les facteurs de succès face aux obstacles notés sont les suivantes :

- Avoir une vision claire des contraintes ;
- Maîtriser la cause que l'on défend et avoir des arguments forts et clairs ;
- Disposer d'un minimum de moyens financiers, de transport et de communication ;
- Se rendre disponible le plus possible pour réaliser les objectifs visés ;
- Ne pas se lasser ;
- Donner plus que recevoir ;
- Savoir écouter et avoir plus d'une option dépendant du contexte et de la personne ;
- Ne pas se fâcher ;
- Ne pas avoir faim ;
- Etre courageux et se préparer à tous les risques ;
- Faire confiance aux autres ;
- Maintenir une certaine vigilance dans le processus de négociation.

VI-4-Stratégies de succès de réalisation des activités

Pour la réussite de leurs activités, les femmes ont mis en œuvre plusieurs stratégies qui les engagent dans les différentes étapes du conflit :

➤ **La priorité aux processus participatifs :**

La participation des communautés à l'analyse des contextes de conflit, dans la définition des activités prioritaires, des populations cibles, et dans la gestion de certaines activités, assurent d'une part une adéquation par rapport aux réalités et aux faits vécus localement. D'autre part, cette participation communautaire facilite une meilleure communication et transparence dans la gestion du conflit. Enfin, cela permet aux communautés de comprendre pourquoi l'accent est porté sur une certaine catégorie de personnes et non une autre.

La participation locale est capitale. Pour prévenir les tensions, il est important d'impliquer la population locale dans la réflexion qui précède les activités de transformation des conflits. Tout d'abord, les communautés locales n'ont pas nécessairement la même compréhension de la vulnérabilité, et des diviseurs, d'où la nécessité d'associer à la réflexion, les représentants de toutes les couches de la société, des membres respectés de toutes ces couches, des personnes vues comme neutres et impartiales, pour aboutir à des solutions endogènes consensuelles. La participation donne aussi de la légitimité aux décisions, et rassure les populations que tous les besoins ont été considérés et que les décisions sont justes. Enfin, cela renforce le processus collaboratif et démocratique au sein d'une communauté. Cependant, l'on est conscient que certains membres de la population locale ne seront pas assez sensibles aux conflits, et n'auront peut-être pas parfois intérêt à l'impartialité et l'égalité.

➤ **Inclusion des acteurs, des problématiques :**

L'inclusion de toutes les catégories de personnes (mineures et adultes) dans la restauration de paix et dans les processus décisionnels est indispensable : minorités, représentants des différents groupes

ethniques ou religieux, femmes, jeunes. Toutes les perceptions émises et les sensibilités doivent être pris en considération ;

➤ **Impartialité dans la relation aux acteurs et problématiques :**

Une stricte impartialité de l'organisation et de son personnel sont primordiales lorsqu'on tend vers une programmation sensible aux conflits ;

➤ **Transparence et redevabilité :**

Ces deux principes exigent de développer des critères clairs de sélection des zones, des lieux et durée d'intervention, et d'en faire une communication large et systématique. Le principe de redevabilité impose que l'on rende compte aux populations des choix opérés, des activités menées et de leur impact. Cela inclut par exemple la restitution des évaluations réalisées par les organisations.

En règle générale, la redevabilité exige de communiquer avec toute la communauté, surtout avec les acteurs des conflits ainsi que les membres des groupes structurés, pour expliquer les choix opérés et assurer la dissémination des messages adoptés.

➤ **Respect**

Pour faciliter l'appropriation des conflits par les personnes et la prise en compte de leurs souffrances, il faut manifester un total respect aux acteurs des conflits et une considération à leurs mouvements politiques. A Paoua, les femmes ont rappelé l'importance de tenir compte du fait que les groupes armés sont avant tout des militaires qui répondent à des normes de comportements et à une structure de commandement. Il est essentiel de respecter ces règles de base.

➤ **Partenariat et coordination des actions :**

La coordination des activités entre différentes organisations actives dans la même zone permet de partager les analyses du contexte et de renforcer mutuellement la sensibilité aux conflits des organisations, de minimiser les risques de duplication, de compétition ou d'opportunités manquées.

➤ **Formation**

Les femmes engagées dans le processus de consolidation de la paix ont relevé qu'une formation du staff de leurs organisations et leurs membres sur les notions de « sensibilité aux conflits » induit une différence fondamentale dans la qualité de la mise en œuvre de leurs activités. Cela permet aux femmes de reconnaître les conflits autour d'elles et de comprendre leur lien et impact sur ces conflits. De plus, le renforcement des capacités des communautés favorise leur compréhension du projet et des raisons qui ont poussé à faire les choix des actions à mener.

En définitive, la présente étude a fourni une analyse approfondie de la place des femmes dans le processus de consolidation de la paix qui influence aussi le positionnement tant individuel que communautaire des femmes. A travers les actions diversifiées qu'elles entreprennent, à titre individuel ou collectif, elles assurent la survie et contribuent au développement des familles et des communautés. Ces femmes évoluent dans un environnement où des règles régissent leur participation dans la vie publique et politique. Il devient donc urgent d'interroger ce contexte légal environnant.

VII-Analyse du cadre juridique et règlementaire de la situation de la femme en RCA

VII-1-Le Droit positif centrafricain et ses Institutions de mise en œuvre

L'exposé dudit cadre sera suivi de son appréciation en vue d'orienter les actions d'influence permettant de renforcer la participation des femmes aux processus de consolidation de la paix.

a) Etat des lieux du droit positif

Dans tout pays excluant l'autarcie et soucieux de son image sur la scène internationale, le cadre juridique est constitué d'un ensemble de textes issus de diverses origines et regroupés en deux principales catégories à savoir : les sources d'emprunt (coloniales et/ou internationales) et les sources nationales (coutumières et modernes). La composition du cadre légal de la RCA concernant la participation des femmes au processus de consolidation de la paix est conforme à ce modèle pluraliste. Sans être exhaustive, une liste sélective a été mise en annexe.

Ainsi relève-t-on, en rapport avec les sources internationales, qu'il existe une panoplie d'instruments (conventions, pactes et résolutions) soit de l'ONU, soit de l'Union Africaine qui se rapportent d'abord aux droits humains avant d'avoir une incidence immédiate sur la participation des femmes à la consolidation de la paix.

Le cadre légal centrafricain s'étend également aux structures comme la Cour Constitutionnelle (Loi portant organisation et fonctionnement de ladite Cour adoptée le 19 décembre 2005). De même le Protocole portant création d'une Cour africaine des droits de l'homme et des peuples adopté le 04 mars 2002. Une Cour Pénale Spéciale a été créée tout comme la Commission Nationale des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Il existe également une loi autorisant la ratification de l'accord d'extradition entre les Etats membres de la CEMAC du 14 avril 2007. Le code pénal et de procédure pénale ont été adoptés le 06 janvier 2006.

Au regard de cet arsenal juridique riche, la RCA semble irréprochable et même avant-gardiste, à certains égards, dans sa zone géographique d'implantation (Afrique Centrale) et compte tenu des circonstances. Toutefois, cette vitrine moderne pour le marketing international du pays, ne profite guère en pratique aux intéressées majoritaires que sont les femmes.

b) Examen critique et suggestions

D'abord, il est loisible d'observer que les autorités de la RCA sont promptes à ratifier l'instrument principal, en l'occurrence la convention ou le pacte, mais pas le protocole y relatif certes facultatif, mais souvent plus précis. Il en est ainsi entre autres, des protocoles des Pactes relatifs aux droits économiques, sociaux et culturels ainsi qu'aux droits civils et politiques, du protocole de la CEDEF, de celui sur la convention contre la torture, autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants. C'est aussi l'occasion de regretter l'omission (non ratification) de quelques instruments majeurs comme la Convention relative aux droits des personnes handicapées du 13 décembre 2006. Par ailleurs, tout porte à croire que la loi portant statut, protection et promotion de la personne âgée (août 2009) est tombée en désuétude alors même qu'aujourd'hui plus que par le passé, elle doit servir de véritable bouclier à ces personnes vulnérables notamment des femmes âgées, sujettes à de fréquentes violences parfois mortelles sous le prétexte de sorcellerie.

Ensuite, contrairement aux pays à système dualiste en droit international, la RCA est un pays moniste c'est-à-dire que la ratification par lui d'une norme internationale vaut l'incorporation de celle-ci dans l'ordre juridique interne du pays ; or la réalité est toute autre. A titre illustratif la lettre du collectif des

femmes de la société civile centrafricaine (COFEM) au Très Honorable Président de l'Assemblée Nationale en date du 13 juin 2016 avec pour objet : « Protestation énergique contre la faible représentativité des femmes au gouvernement et au cabinet présidentiel justifié par le manque de femmes capables ». L'incident est certes survenu avant la loi sur la parité, mais même après sa promulgation, on ne peut pas s'attendre à des changements substantiels dans le sens de l'amélioration puisque le décret d'application à ladite loi reste toujours attendu. Or, le champ d'application est clairement défini dans les trois alinéas de l'article 1^{ER} de cette loi de 2016.

Au demeurant, le suivi de ces ratifications sans effet est assez démonstratif de l'attitude de stagnation réelle qu'on doit dénoncer car, les rapports périodiques exigés pour apprécier l'évolution de la mise en œuvre des instruments intégrés, sont quasi inexistantes ici, attendus pour certains depuis la fin des années 80.

Par ailleurs, l'indisponibilité prolongée des structures et des représentants de l'Etat notamment en zone rurale, du fait du conflit armé, est fortement préjudiciable étant donné son rôle décisif. C'est lui qui doit procurer et impulser la dynamique avec toutes les ressources nécessaires ; s'assurer du bon déroulement et, au besoin, sanctionner au bout de la chaîne. Au niveau communautaire, l'absence du maire et du Sous-préfet, le système judiciaire inopérant et la fermeture des maisons d'arrêt correspondent à une défaillance grave de l'autorité étatique rendant les interventions complémentaires de la société civile dérisoires. Quelques cas de formation sont initiés ou soutenus par des ONG nationales, internationales et certains bailleurs de fonds (MINUSCA, OXFAM, Association des femmes Juristes, DRC, etc.) sur le texte de référence qu'est la résolution 1325 sans ignorer les résolutions 1820, 1888, 1960 qui viennent la compléter. Cependant, ces essais restent fragmentaires et s'apparentent à du saupoudrage, loin de la masse critique escomptée et indispensable au sein des bénéficiaires pour espérer un réel impact.

En observant de plus près, l'accessibilité à ces formations est plombée à la base par soit le niveau d'instruction, soit le manque d'opportunités d'apprentissage pour la majorité des femmes concernées. Dans ces conditions, l'appropriation de leur contenu par ces cibles s'avère purement et simplement illusoire.

Dès lors, la vulgarisation des textes qu'on peut, à juste titre, considérer comme classiques des droits de la femme s'impose, après une éducation de masse préalable. Il s'agit notamment de la CEDEF, du Protocole de Maputo et des résolutions onusiennes précitées.

Avec du recul, il s'agit d'associer la transversalité du genre à l'application effective du dispositif juridique, grâce à une connaissance et une maîtrise de la dimension sexo-spécifique des conflits et de la paix. Donc deux actions savamment conjuguées : l'effectivité des textes disponibles et la prise en compte du genre dans leur mise en œuvre ; avec cet atout que les femmes ont dû prendre de l'avance, ne serait-ce que psychologique, par la force des événements. Elles sont, pour ainsi dire, en situation de demande pressante et il y a de fortes chances qu'elles soient plus réceptives. Car, il ne faut pas perdre de vue que la pérennité de la paix est tributaire d'une approche inclusive.

VIII-Analyse des opportunités identifiées concourant à une meilleure participation des femmes au processus de consolidation de paix en RCA

Pour envisager des réponses durables à la question de consolidation de la Paix en RCA, il faudra d'abord faire une analyse des opportunités identifiées lors de cette étude. Cette analyse permet d'envisager l'élaboration des programmes ciblés et adaptés à la situation observée en s'appuyant sur ces opportunités.

VII-1-La démocratie

La démocratie est une forme de gouvernement qui consacre les droits et les libertés des individus. C'est à travers elle que les lois sur les différentes libertés sont votées et adoptées dans une société. La

situation de la femme en RCA semble s'améliorer de plus en plus depuis les dernières élections présidentielles et législatives. De manière participative et avec le soutien de la communauté internationale, la RCA fait des avancées sur l'approche genre en associant de plus en plus les femmes dans les sphères de prise de décision. Le renforcement de cette démocratie à travers le renforcement des capacités des pouvoirs publics et des élus locaux peut aider les femmes dans leurs activités de développement et de consolidation de paix.

VII-2-La volonté politique du gouvernement issu des dernières consultations électorales

Le gouvernement actuel, sous la conduite de son Président son Excellence **Faustin Ange TOUTADERA** affiche une volonté manifeste d'établir l'équilibre du genre et de prendre en compte le rôle de la femme dans la consolidation de la Paix en appliquant l'une des recommandations du Forum National de Bangui (FNB) qui demandait d'associer les femmes dans toutes les activités de consolidation de paix. En dépit des difficultés d'après-guerre, le gouvernement tente de sortir la tête dans l'eau. Cependant, rétablir l'autorité de l'Etat sur toute l'étendue du territoire reste un défi majeur gage d'une paix durable et de la libre circulation des personnes et des biens. A ce titre il est urgent que le processus de reconstruction de l'Etat de droit s'accélère.

Le Plan National de Relèvement et de Consolidation de la Paix en Centrafrique 2017-2021(RCPCA) initié par ce gouvernement fait de la situation de la femme une priorité. Ce plan intègre des dimensions transversales dont l'égalité des genres. Le constat fait est sans appel et nécessite des actions urgentes : **« Les femmes sont touchées plus fortement par la pauvreté, par les violations des droits de l'Homme et le manque de perspectives politiques, économiques et de développement. La violence fondée sur le genre est généralisée, et la mutilation génitale féminine touche environ un tiers des femmes. En milieu rural, les taux de pauvreté atteignent 81 pour cent chez les femmes, par rapport à 69 pour cent chez les hommes. L'égalité des sexes n'est pas seulement un droit fondamental de la personne, mais aussi un fondement nécessaire pour la paix et un développement durable. Les femmes travaillent déjà activement à la prévention des conflits et à la cohésion sociale aux niveaux communautaire et national. Garantir l'égalité d'accès des femmes et des filles à l'éducation, aux soins de santé, à un travail décent et à la représentation dans les processus de prise de décisions politiques et économiques est indispensable pour assurer une paix et un relèvement durable. Les interventions devront inclure également des mesures de prévention, de protection et de réponse aux violations des droits de l'Homme et aux violences basées sur le genre. La collecte et l'analyse des données désagrégées RCPCA, pages 19 et 20. par âge et sexe permettront de mesurer les progrès accomplis en matière de genre. Les sociétés fondées sur l'égalité du genre sont plus stables et plus résistantes aux conflits. Cela doit être assimilé dans le contexte de la RCA, dès le plus jeune âge. »**²⁰

VIII-3-La prise de conscience et l'engagement des femmes

Les femmes centrafricaines sont engagées dans le processus de la paix en RCA, leur prise de conscience est une réalité et elles ne cachent pas leur désir de s'affranchir des barrières traditionnelles et du joug que leur impose la société. Elles sont des activistes engagées malgré la précarité de leurs conditions de vie et l'insécurité à laquelle elles sont exposées. Ces femmes ont besoin des soutiens multiformes pour la visibilité et l'efficacité de leurs actions et pour leur autonomisation économique. L'Education de la jeune fille et l'alphabétisation des adultes sont impératives ainsi que la sensibilisation communautaire sur le rôle primordial de la femme dans la société centrafricaine.

VIII-4-Les conventions internationales sur le genre, ratifiées par la RCA

Ces conventions ont fait l'objet d'une analyse dans l'étude du cadre juridique et réglementaire de cette étude. Il convient de les rappeler ici pour montrer la volonté des autorités à améliorer la condition de la femme dans le pays. Il s'agit notamment de :

20

- **Conventions et traités des Nations Unies :**

- ✓ Pacte International relatif aux droits économiques sociaux et culturels (PDESC), New-York, 16 Décembre 1966 ;
- ✓ Protocole facultatif se rapportant au pacte relatif aux droits civils et politiques, New York, 16 Décembre 1966.
- ✓ Convention sur l'élimination de toute forme de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF), New York, 18 décembre 1979 ;
- ✓ Convention contre les tortures et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants (CCT) New York, 10 décembre 1984 ;
- ✓ Convention relative aux droits de l'enfant (CDE), New York, 20 novembre 1989 ;
- ✓ Protocole facultatif à la convention relative aux droits de l'enfant, concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés, New York, 15 mai 2000 ;
- ✓ UNSCR 1325 on Women, Peace and Security (2000) ;
- ✓ UNSCR 1820 on Sexual Violence in Conflict (2008) ;
- ✓ UNSCR 1889 on Women's participation in peace processes (2009) ;
- ✓ UNSCR 1888 to End Sexual violence in armed conflict (2009);
- ✓ UNSCR 1960 on requesting detailed information on suspected preparators of sexual violence during Armed conflict (2010)

- **Convention et traités de l'Union Africaine :**

- ✓ Convention de l'Union Africaine sur la protection et l'assistance aux personnes déplacées en Afrique, Kampala, 22-23 octobre 2009 ;
- ✓ Charte Africaine des droits de l'homme et des peuples, Nairobi, Kenya, 1981 ;
- ✓ Protocole relatif à la charte africaine des droits de l'homme et des peuples, portant création d'une Cours Africaine des droits de l'homme et des peuples, Ouagadougou, juin 1998 ;
- ✓ Convention de l'OUA régissant les aspects propres aux problèmes des réfugiés en Afrique, Addis-Abéba, 10 sept 1969.

Tous ces textes visent une meilleure implication de la femme dans le processus de consolidation de la paix dans le pays et renforcent son émancipation et son insertion dans les sphères de prise de décision.

VIII-5 Opportunités nationales

Elles concernent :

- ✓ Un cadre juridique national favorable propice à l'épanouissement de la femme à travers l'arsenal juridique disponible ;
- ✓ Une Constitution dont les articles 6, 80 et 144 sont explicitement en faveur de l'égalité des sexes ;
- ✓ La loi sur la parité et la pléthore des lois qui protègent les droits de la femme ;

Au plan institutionnel, une Haute Autorité de la Gouvernance a été récemment mise en place et dont l'une des prérogatives est de veiller à l'application de la loi sur la parité.

Par ailleurs, il existe un Ministère de la Femme, de la Famille et de la Protection de l'enfance a été créé et il existe une Direction Générale de la Promotion du Genre au sein dudit ministère. Ce ministère a aussi ses démembrements au niveau des différentes régions mais celles-ci ne sont pas opérationnelles du fait des contextes sécuritaires. Enfin, l'existence d'un Plan d'Action du Ministère de la Famille en faveur de la promotion du genre montre que cet aspect est bien une priorité gouvernementale.

VIII-6-La solidarité internationale

La solidarité internationale ici désigne les actions synergiques de la communauté internationale en faveur de l'implication de la femme dans le processus de la paix en RCA objet de cette étude. La section Genre de la MINUSCA, le mandat de l'ONU Femmes en RCA et l'engagement des ONG humanitaires dans le processus de paix et de reconstruction sont autant de sources de motivations identifiées sur le terrain. La commande de cette étude par OXFAM bureau de Bangui en est une illustration certaine. Ayant déjà suffisamment épilogué sur la section genre de la MINUSCA plus haut, les actions en faveur du mandat d'ONU Femmes méritent d'être rappelées pour une meilleure compréhension :

En août 2016, le gouvernement de la République Centrafricaine et l'ONU grâce à cette institution spécialisée ont approuvé un projet commun d'une durée de 05 ans pour soutenir la création de la Cour Pénale Spéciale dont l'objectif est de contribuer à lutter contre l'impunité, de rétablir l'Etat de droit et la cohésion sociale ainsi que de soutenir le processus de réconciliation nationale.

Dans le même ordre, ONU Femmes a apporté un appui technique au PACEC (Projet d'appui au Cycle Electoral en RCA sous l'égide du PNUD en vue de renforcer l'accès des femmes aux postes électifs et de consolider leurs capacités à influencer le processus de prise de décisions durant les élections. Le PNUD s'est appuyé sur l'expertise de ONU Femmes, afin, d'une part, habiliter les femmes pour renforcer leur participation au processus électoral et d'autre part, intégrer le genre d'une manière transversale dans les composantes suivantes du PACEC :

- ✓ Appui aux opérations électorales
- ✓ Appui à l'éducation civique et à la communication
- ✓ Renforcement des capacités de l'Autorité Nationale des Elections (ANE) (Confère Rapport d'activités, Juillet 2015- Avril 2016).

IX-CONCLUSION GENERALE

En RCA, les femmes représentent un peu plus de la moitié de la population. En raison du conflit qui persiste, elles se sont engagées dans les activités de transformation des conflits, de consolidation de la paix et de cohésion sociale. Activistes de la première heure, elles ont mené prioritairement des activités de plaidoyer, sensibilisation, médiation et prévention qui rentrent en résonance avec les propos de *Rehn E et Sirleaf EJ*. Ce faisant, elles ont socialement investi, avec l'appui de leurs maris, frères et pères les sphères traditionnellement occupées par les hommes, en dehors des domiciles (*Joyce P. Kaufman et Kristen P. Williams*.) Leurs motivations, d'abord individuelles (survie de la famille) se sont muées en motivations collectives grâce à l'adhésion à des groupes structurés. A travers ceux-ci, elles parviennent à obtenir les allocations financières qui conduisent à leur autonomisation, puis progressivement à un changement dans les normes de genre épousant ainsi les conclusions de *Sanam Naraghi*. Soutenues par les partenaires internationaux qui promeuvent l'équité de genre, grâce à des formations et un appui au développement des AGR, elles vont donc être mieux outillées et acquérir une nouvelle légitimité pour promouvoir la paix. Cette légitimité les conduit à occuper des positions de pouvoir et à asseoir leur influence dans les familles et les communautés, ce qui renforce leur nouveau statut social. Cependant, ces femmes rencontrent des obstacles à la fois endogènes et exogènes dans un environnement juridique avant-gardiste dont l'application demeure un grand défi. La présente recherche est donc une opportunité pour mieux asseoir un cadre juridique déjà favorable à la promotion du genre et développer des stratégies et modes opératoires encourageant la participation des femmes à la reconstruction et à la réconciliation tout en leur donnant un accès formel aux instances de dialogue et de prise de décisions sur les questions de paix aux niveaux tant communautaire que national.

X-Recommandations

Partant de ces constats, nous adressons les recommandations suivantes, pour susciter une amélioration de la situation ; elles sont au nombre de sept (07) :

- Réaliser des monographies dans les autres régions de la RCA pour évaluer la situation réelle et exacte afin de développer des politiques et stratégies nationales pertinentes, inclusives et sensibles au genre ;
- Encourager la réalisation d'une étude qui prend en compte les liens entre les femmes leaders du niveau national et celles du niveau communautaire pour faire entendre les voix des femmes du niveau communautaire au niveau national ;
- Former et apporter un soutien financier et technique aux organisations locales de femmes afin qu'elles puissent mieux organiser leurs activités en faveur de la paix avec des plans d'actions élaborés et mis en œuvre ;
- Définir et mettre en place des mécanismes qui permettent à la voix des femmes au niveau local d'être entendu et revoir les termes de référence des comités locaux de paix.
- Traduire dans les faits, la volonté politique du gouvernement en adoptant les textes d'application des lois promulguées, des pactes, traités et conventions ratifiés
- S'assurer du respect et de la mise en œuvre par l'Etat de ses obligations juridiques et des engagements politiques relatifs aux droits des femmes et à leur participation active aux processus de paix (mise à jour du plan national de la résolution 1325 et la vulgarisation des résolutions 1325 et 1820, production des rapports périodiques de suivi des conventions internationales, etc.) ;
- Développer de programmes d'éducation populaire (implication des leaders d'opinion, les radios, etc.) qui valorisent la participation politique des femmes notamment au niveau local
- Prioriser l'éducation formelle de la jeune fille centrafricaine et encourager des programmes d'alphabétisation fonctionnelle et d'éducation non formelle pour donner des opportunités d'autonomisation individuelle des femmes centrafricaines.

BIBLIOGRAPHIE

- ❖ **LINDGREN (J R) & TAUB (N)** : The Law of sex discrimination, West Publishing company, 1988;
- ❖ **NDUWIMANA (F)** : La Résolution 1325 du Conseil de Sécurité de l'ONU sur les femmes, la paix et la sécurité- comprendre les implications, remplir les obligations (Bureau de la Conseillère Spéciale pour la parité entres sexes et la promotion de la femme/OSAGI ; Département des Affaires Economiques et Sociales (DAES) Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA) ;
- ❖ **MALENZAPA (D A)** : Les problématiques de l'égalité femme/homme dans les zones de conflit en Afrique article publié à la 2e édition du Réseau Francophone pour l'égalité FEMME-HOMME ;
- ❖ **VAN OSCH (T)** : International commitments on gender, peace and security in Gender equality at the heart of EU Development Cooperation, the WHY,WHEN and WHATabout gender mainstreaming ; Gender Communication and Training 2013-2014 FWC Europaid/129783/C/SER/Multi-lot No 2 (Contact No 2012/308202 DEVCO-Particip GmbH);
- ❖ **REHN (E); SIRLEAF (E J) (2000)**: Women, War and peace: The independent experts'assessment on the impact of armed conflict on women and women's role in peace building. UNIFEM
- ❖ **Mc KAY (S), (2004)**: Women, Human security and peacebuilding, a feminist analysis, in Conflict and Human security: A search for New Approaches of Peacebuilding. IPSHU English Research Report Series No 19;
- ❖ **KAUFMAN (J P) and WILLIAMS (K P) (2013)**: Women and War, Women Building Peace: Challenging Gender Norms
- ❖ **ANDERLINI (S N)**: (2007) Women Building Peace: What they do, why it Matters.
- ❖ **Association des Femmes Juristes de Centrafrique**: Rapport final de projet d'assistance judiciaire aux femmes affectées par les conflits en RCA Projet finance par la MINUSCA;
- ❖ **Rapport d'Activités du G23 Décembre 2012-Décembre 2016** : Plateforme pour la Participation Politique de la Femme Centrafricaine à la Consolidation de la Paix en République Centrafricaine ;
- ❖ **République Centrafricaine** : Loi N° 97. 013 Portant CODE DE LA FAMILLE ;
- ❖ **République Centrafricaine** : Plan National de Relèvement et de Consolidation de la Paix 2017-2021 ;
- ❖ **Forum National de Bangui** : Rapport Général du 04 au 11mai 2015 ;

- ❖ **IMAM (AM), Amina MAMA (A), SOW (F)** : Sexe, Genre et Société (2004) CODESRIA ;
- ❖ **Rachel-Claire OKANI** : Les droits de la femme dans la sphère publique au Cameroun (A propos de l'égalité Professionnelle), La Journée Internationale de la Femme au Cameroun : Regards académiques croisés sur une institution trentenaire (1986-2016), éditions Afrédit.

ANNEXES

Annexe 1 : Cadres et instruments juridiques

- **Instruments des Nations Unies :**

- ✓ Pacte International relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (PDESC), New-York, 16 décembre 1966 ;
- ✓ Protocole facultatif se rapportant au pacte relatif aux droits civils et politiques, New York, 16 décembre 1966.
- ✓ Convention sur l'élimination de toute forme de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF), New York, 18 décembre 1979 ;
- ✓ Convention contre les tortures et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants (CCT) New York, 10 décembre 1984 ;
- ✓ Convention relative aux droits de l'enfant (CDE), New York, 20 novembre 1989 ;
- ✓ Protocole facultatif à la convention relative aux droits de l'enfant, concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés, New York, 15 mai 2000 ;
- ✓ UNSCR 1325 on Women, Peace and Security (2000) ;
- ✓ UNSCR 1820 on Sexual Violence in Conflict (2008) ;
- ✓ UNSCR 1889 on Women's participation in peace processes (2009) ;
- ✓ UNSCR 1888 to End Sexual violence in armed conflict (2009).

- **Instruments de l'Union Africaine :**

- ✓ Convention de l'Union Africaine sur la protection et l'assistance aux personnes déplacées en Afrique, Kampala, 22-23 octobre 2009 ;
- ✓ Charte Africaine des droits de l'homme et des peuples, Nairobi, Kenya, 1981 ;
- ✓ Protocole relatif à la charte africaine des droits de l'homme et des peuples, portant création d'une Cour Africaine des droits de l'homme et des peuples, Ouagadougou, juin 1998 ;
- ✓ Protocole relatif à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples se rapportant aux droits des femmes ; Maputo, Juillet 2003.

- **Instruments Nationaux**

- ✓ La constitution ;
- ✓ Le Code de la Famille ;
- ✓ La loi Bangayassi N° 06.032 du 27 décembre 2006, portant protection de la femme contre la violence en République Centrafricaine ;
- ✓ La loi portant Statut, Protection et promotion de la personne âgée, août 2009.
- ✓ La loi sur la parité Hommes/Femmes (2016).

Aujourd'hui plus que par le passé cette dernière loi doit servir de véritable bouclier pour ces personnes vulnérables sujettes à de fréquentes violences parfois mortelles sous le prétexte de sorcellerie.

Le cadre légal centrafricain s'étend également aux structures comme la Cour Constitutionnelle (Loi portant organisation et fonctionnement de ladite Cour adoptée le 19 décembre 2005). De même le Protocole portant création d'une Cour africaine des droits de l'homme et des peuples adopté le 04 mars 2002. La création d'une Cour Pénale Spéciale est envisagée ainsi que la création d'une Commission Nationale des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Il existe également une loi autorisant la ratification de l'accord d'extradition entre les Etats membres de la CEMAC du 14 avril 2007. Les Codes pénal et de Procédure pénale ont été adoptés le 06 janvier 2006

Au regard de cet arsenal juridique fourni, la RCA semble irréprochable et même avant-gardiste, à certains égards, dans sa zone géographique d'implantation et compte tenu des circonstances. En effet d'autres pays d'Afrique Centrale ne disposent pas de certains outils clés à l'instar du Cameroun dépourvu du Code de la famille et d'une loi sur la parité. Toutefois, cette vitrine alléchante pour le marketing international du pays, ne profite guère en pratique aux intéressées majoritaires que sont les femmes.

*Examen critique et suggestions

D'abord il est loisible d'observer que les autorités de la RCA sont promptes à ratifier l'instrument principal, en l'occurrence la convention ou le pacte, mais pas le protocole y relatif certes facultatif mais souvent plus précis : il en est ainsi des protocoles des Pactes relatifs aux droits économiques, sociaux et culturels ainsi qu'aux droits civils et politiques, idem du protocole de la CEDEF, de celui sur la convention contre la torture et autres peines... C'est aussi l'occasion de regretter l'omission (non ratification) de quelques instruments majeurs comme la convention relative aux droits des personnes handicapées du 13 décembre 2006.

Ensuite, contrairement aux pays à système dualiste en droit international, la RCA est un pays moniste c'est-à-dire que la ratification par lui d'une norme internationale vaut l'incorporation de celle-ci dans l'ordre juridique interne du pays ; or la réalité est toute autre. A titre illustratif la lettre du collectif des femmes de la société civile centrafricaine (COFEM) au Très Honorable Président de l'Assemblée Nationale en date du 13 juin 2016 avec pour objet : Protestation énergique contre la faible représentativité des femmes au gouvernement et au cabinet présidentiel justifié par le manque de femmes capables. L'incident est certes survenu avant la loi sur la parité, mais même après sa promulgation, on ne peut s'attendre à aucun changement concret dans le sens de l'amélioration puisque le décret d'application à ladite loi reste toujours attendu. Or, le champ d'application est clairement défini dans les trois alinéas de l'article 1^{ER} en ces termes :

« La présente loi institue la parité entre les hommes et les femmes dans les emplois publics, parapublics et privés, ainsi que les instances de prise de décision en RCA ;

Elle s'applique aux mandats électoraux, aux fonctions électives et aux postes à caractère nominatif sur la base de leur compétence.

Le système des quotas concerne les institutions de la république, l'Administration générale, les institutions parapubliques et privées, les partis politiques et les organisations des sociétés civiles. »

Au demeurant, le suivi de ces ratifications sans effet est assez démonstratif de l'attitude de stagnation réelle qu'on doit dénoncer car, les rapports périodiques exigés pour apprécier l'évolution de la mise

en œuvre des instruments intégrés sont quasi inexistantes ici, attendus pour certains depuis la fin des années 80.

Par ailleurs, l'indisponibilité prolongée des structures et des représentants de l'Etat est fortement préjudiciable étant donné son rôle décisif, c'est lui qui doit procurer et impulser la dynamique avec toutes les ressources nécessaires ; s'assurer du bon déroulement et, au besoin, sanctionner au bout de la chaîne. Au niveau communautaire, l'absence du maire, du Sous-préfet, le système judiciaire inopérant et la fermeture des maisons d'arrêt correspondent à une défaillance grave de l'autorité étatique rendant les interventions complémentaires de la société civile dérisoires. Quelques cas de formation sont initiés ou soutenus par des ONG nationales, internationales et certains bailleurs de fonds (MINUSCA, OXFAM, Association des femmes Juristes, DRC, etc...) sur le texte de référence qu'est la résolution 1325 sans ignorer les résolutions 1820, 1888, 1960 qui viennent le compléter. Cependant ces essais restent fragmentaires et s'apparentent à un saupoudrage, loin de la masse critique escomptée et indispensable au sein des bénéficiaires pour espérer un réel impact.

En observant de plus près, l'accessibilité à ces formations est plombée à la base par l'analphabétisme de la majorité des concernées. Dans ces conditions, l'appropriation de leur contenu par ces cibles s'avère purement et simplement impossible.

Dès lors, la vulgarisation des textes qu'on peut, à juste titre, considérer comme classiques des droits de la femme s'impose après une éducation de masse préalable. Il s'agit notamment de la CEDEF, du Protocole de Maputo et des résolutions onusiennes précitées.

Avec du recul, il s'agit d'associer la transversalité du genre à l'application effective du dispositif juridique grâce à une connaissance et une maîtrise de la dimension sexo-spécifique des conflits et de la paix. Donc deux actions savamment conjuguées : l'effectivité des textes disponibles et la prise en compte du genre dans leur mise en œuvre ; avec cet atout que les femmes ont dû prendre de l'avance, ne serait-ce que psychologique, par la force des événements. Elles sont, pour ainsi dire, en situation de demande pressante et il y a de fortes chances qu'elles soient plus réceptives. Car, il ne faut pas perdre de vue que la pérennité de la paix est tributaire d'une approche inclusive.

Annexes 2 : Profils et échantillons des enquêtés

Tableau 1 : Effectif compilé des enquêtés

	Femmes	Hommes	Total	ONG/Institution internationale	ONG nationale	Total
Bria	152	99	251	2	Non défini	253
Bangui-Begoua	157	60	217	Non défini	Non défini	217
Batangafo	120	28	148	2	Non défini	150
Paoua	57	16	73	4	Non défini	77
Total	486	203	-	8	-	697

Source : OXFAM/LERSA, 2018

Annexes 3 : Organisations féminines/mixtes/Organisations internationales rencontrées

Organisations	Significations
OFCA	Organisations des Femmes Centrafricaines (sur tous les sites)
UFDB	Union des Femmes pour le Développement de Bantagafo
AFL	Association des Femmes Leaders de Bria
CPC	Comité de Protection Communautaire (sur tous les sites)
CLPR	Comité Local de Paix et de la réconciliation de 5 ^e et 3 ^e arrondissement
CPC	Comité de Protection et de la cohésion à Batangafo
CASAL	Cadre d'Appui Spirituel des Autorités Locales à Paoua
AFRDB	Association des Femmes Rurales pour le Développement de Batangafo
JAD	Jeunesse en Action pour le Développement à Bria
CNJ	Conseil National de la Jeunesse sauf Paoua et Bria
FJC	Les femmes juristes de Centrafrique à Bangui
CLP	Comité Locale de Paix à Bangui
CP	Comité de Protection sur tous les sites
CLJ	Conseil Local de la jeunesse à Bangui
MINUSCA	Mission Multidimensionnelle Intégrée des Nations Unies pour la Stabilisation de la Centrafrique
DRC	Danish Refugee Council
JUPEDEC	Jeunesse Unie pour la Protection de l'environnement et le Développement Communautaire
IB BE I (main dans la main)	Association des femmes Musulmanes de Batangafo
Gui na gbiki	Association des femmes mixtes de Batangafo
Kondo a assa	Association dynamique mais informelle à Paoua
Mou be na kwa	Association dynamique mais informelle à Paoua
Mo kere	Association dynamique mais informelle à Paoua
AFRDB	Association des Femmes Rurales pour le Développement de Batangafo
Gui si mo tè	Association dynamique mais informelle à Batangafo
Association des femmes leaders	–
Association des femmes fonctionnaires de Paoua	–
ZADON	Association dynamique mais informelle à Paoua
FARDEP	Femmes Rurale Pour le Développement de Paoua
ZIRANONE	Association dynamique mais informelle à Paoua
MELONG	Association dynamique mais informelle à Paoua
Sara si a ga nzoni	Association dynamique mais informelle à Paoua

Source : OXFAM/LERSA, 2018

Annexes 4 : Thématiques mises en œuvre en faveur des femmes

1-Sensibilisation concernant les violences basées sur les genres

2-sensibilisation sur les résolutions 1325
3-Gestion pacifique des conflits
4-Mécanismes des résolutions des conflits
5-Participation des femmes à la gestion des situations de conflit et de post conflit

Annexe 5

**REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE
UNITE – DIGNITE - TRAVAIL
*_*_*_*_*_*_*_*_*_***

**ENQUETE SUR LE ROLE DE LA FEMME DANS LE RETOUR ET LA
CONSOLIDATION DE LA PAIX**

QUESTIONNAIRE INDIVIDUEL AUX FEMMES

A. Localisation

REGION _____ _ _ _
PREFECTURE: _____ _ _ _
SOUS- PREFECTURE _____ _
COMMUNE _____ _ _ _
/ARRONDISSEMENT _____ _ _ _
QUARTIER/VILLAGE: _____ _ _ _
<u>N° de questionnaire</u> : _ _ _ _ _ _

NB : Ce questionnaire doit être administré aux femmes de 18 ans et plus

SITUATION DE REMPLISSAGE

Date: _____ _ _ / _ _ / _ 2 0 _ 1 _ 7 _	Nom de l'enquêteur _____	Résultat: de l'interview 1. Rempli 2. Rempli partiellement
Début: _ _ h _ _ min		

Fin: _ _ h _ _ min	Code de l'enquêteur _ _	3. Absent 4. Refusé 5. Incapable à répondre
Nom du chef d'équipe: <hr/>	Code de chef _ _	Signature du chef d'équipe

B. CARACTERISTIQUES DE LA FEMME		
B.1 En quel mois et quelle année êtes-vous né ?	MOIS _ _ NSP MOIS 98 ANNEE _ _ _ _ NSP ANNEE 9998	
B.2 Quel âge avez-vous ? <i>Insister : Quel âge avez-vous eu à votre dernier anniversaire ? Si les réponses à MWB3 et MWB4 sont incohérentes, insister encore et corriger. Un âge doit être enregistré.</i>	AGE (EN ANNÉES REVOLUES) _ _	
B.3 Avez-vous déjà fréquenté l'école ou un programme d'éducation pré-primaire ?	OUI 1 NON 2	2 ⇒ B.5
B.4 Quels sont le plus haut niveau et la classe que vous avez atteints ?	PRE PRIMAIRE 0 PRIMAIRE 1 SECONDAIRE 1 ^{ER} CYCLE 2 SECONDAIRE 2EME CYCLE 3 SUPERIEUR 4	0 ⇒
B.5 <i>Quel est votre situation matrimoniale ?</i>	CELIBATAIRE 1 MARIE(E) MONOGAME 2 MARIE(E) POLYGAME 3 VEUF/VEUVE 4 DIVORCE(E)/SEPARÉ(E) 5 EN UNION LIBRE 6	
B.6 <i>Quel est votre religion ?</i>	CATHOLIQUE 1 PROTESTANT 2 ISLAM 3 ANIMISTE 4 AUTRES A PRECISER 5	

B.7 Quel est votre langue vernaculaire ?	HAOUSSA 1 SARA..... 2 MBOUM 3 GBAYA 4 MANDJA 5 BANDA 6 NGBANKA/BANTOU 7 YAKOMA/SANGO 8 ZANDE/NZAKARA 9 SANGO OFFICIEL 10	
B.8 Quel est votre profession ?	PESRSONNEL ADMINISTRATIFS 1 PERSONNEL COMMERCIAL/VENDEUR.....2 TRAVAILLEURS SPECIALISES DANS LES SERVICES.....3 TRAVAILLEURS NON QUALIFIES OU MANOEUVRES.....4 AGRICULTEUR/ELEVEUR.....5 ARTISAN.....6 MENAGERE.....7	
B.9 Quel est votre statut suite aux conflits armés ?	DEPLACE INTERNE 1 RETOURNE 2 REFUGIE 3 MEMBRE DE FAMILLE D'ACCEIL 4 NON-DEPLACE 5 EX-COMMBATTANT 6 AUTRE A PRECISER.....7	
B .10 Etes-vous victime des faits suivantes ?	PERTES HUMAINES..... 1 PERTES DE BIENS MATERIELS..... 2 VIOLENCES PHYSIQUES 5	

1- Quelles ont été selon vous les causes lointaines ou immédiates des conflits armes dans votre localité ?

1- Ethnique 2- Religieuse 3- Politique 4- les trois Autres

2 – Quelles sont les zones les plus exposées au conflit armé dans votre localité?

.....
..... Et pourquoi ?

3- Pendant la guerre les femmes étaient-elles combattantes dans les différentes parties belligérantes ?

1- Oui 2- Non

4- Que faisiez-vous pendant la guerre ?

1- J'étais combattante 2- Je me suis déplacées pour fuir la guerre 3- Je vaquais toujours à mes occupations

4- Je sensibilisais les différentes parties sur la nécessité du retour au calme 5- Je ne faisais rien de tout cela

6- Autre (à préciser)

5- Depuis l'arrêt des combats dans votre localité que font les femmes au quotidien ?

1- Elles vaquent à leurs occupations 2- Elles sensibilisent les communautés sur la nécessité de vivre ensemble dans la paix

3- Elles sont regroupées en association de lutte contre la violence sur toutes les formes 4- Elles sont engagées dans les activités politiques

5- Elles suscitent les tensions dans les communautés 6- Elles sont exclues des activités de maintien de la paix 7- Elles sont associées dans ces activités de consolidation de la paix 8- Autre (à préciser)

6- Quel type d'organisation de femmes connaissez-vous dans votre localité ? Citez-les :

1- Quelles sont leurs activités ?

- 1-Lucratives 2-Non lucratives 3-Religieuses 4-Politiques 5-Maintien de la paix 6-Apolitiques
 7-Développement 8 AUTRES (à préciser)

2- D'où proviennent les ressources pour le financement des activités des organisations de femme que vous connaissez ?

- 1-Des cotisations des membres 2-Des appuis des bailleurs de fonds 3-Des produits de leurs activités 4-De la vente illicite des ressources naturelles 5- Autres (à déterminer) 6-De l'appui des pouvoirs publics

3- Les femmes sont-elles techniquement outillées pour mener à bien les activités de leurs organisations ?.....

4- Dans le financement des activités des organisations de femmes, l'apport personnel est-il indispensable ? Si oui à quelle hauteur ?

.....

5- Pouvez-vous nous citer les noms de quelques femmes leaders dans votre localité ?

1- 2-

3- 4-

5-

8-Pourquoi les qualifiez-vous de femmes leaders ?

6- Quelles sont selon vous les actions à prendre pour la consolidation de la paix dans votre localité ?

.....

Sur le plan national

.....

E. MECANISME DE CONSOLIDATION DE LA PAIX

E.1 EXISTE-IL UNE STRUCTURE DE CONSOLIDATION DE LA PAIX DANS VOTRE LOCALITE ?	OUI.....1	
	NON.....2	

E.2 Existe-il une structure de médiation votre localité ?	OUI.....1	
	NON.....2	

E.3 Si oui, Que pensez-vous des rôles qu'elles jouent pour le retour et la consolidation de la paix ?

E.4 Quelles sont les personnes à informer quand la paix est menacée dans votre localité ?	LEADER RELIGIEUX.....1	
	AUTORITE LOCALE.....2	
	SAGES DANS LA COMMUNAUTE.....3	
	AUTRE A PRECISER.....4	

E.5 Pourquoi uniquement ces personnes à informer ?

E.6 Que pensez-vous de l'organisation de la paix dans votre localité ?

E.7 Que doit-on faire pour consolider la paix dans votre localité ou dans le pays tout entier ?

E.8 Quelles sont les priorités pour la consolidation de la paix ?

E.9 Pourquoi vous le dites ?

E.10 Quelle est votre impression sur cette enquête ?

E.11 Avez-vous autres suggestions à faire ?
